



BULLETIN MUNICIPAL

La Roche de Rame

N° 78 - Janvier à juin 2023

Une matinée de sensibilisation au nettoyage du village et d'autres événements

Le samedi 3 juin à 9h, une matinée de sensibilisation au nettoyage du village a été organisée. Malgré les nombreux affichages, seulement sept personnes ont répondu présentes à cet événement sur l'ensemble de la commune. Nous regrettons ce faible taux de participation, mais nous tenons à exprimer notre sincère gratitude envers les courageux présents qui se sont mobilisés.

L'après-midi, au foyer culturel de l'Argentière, la Communauté de Communes du Pays des Écrins a organisé le salon de l'habitat. Cet événement a été suivi le soir par deux projections gratuites au cinéma de l'Argentière. Ces initiatives permettent également aux habitants de la commune une occasion de se rassembler et de profiter de moments conviviaux et enrichissants.

Pendant la matinée, le vaillant Club de plongée des Écrins a poursuivi son travail de nettoyage du fond du lac pour la troisième année consécutive. Leur engagement louable a permis de récupérer divers déchets, tels que des bouteilles en verre et en plastique, des lignes de pêche, des hameçons et même des panneaux d'affichage communaux ! Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe pour sa contribution précieuse à la préservation de notre environnement.



Ces différentes initiatives démontrent l'importance de l'engagement citoyen et de la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Chacun de ces événements contribue à renforcer les liens au sein de notre communauté tout en promouvant des pratiques respectueuses de notre cadre de vie.

Nous encourageons tous les habitants à rester attentifs aux prochains événements et initiatives organisés dans notre commune. Ensemble, nous pouvons continuer à agir en faveur de la préservation de notre environnement et du renforcement du tissu social qui nous unit.

État civil

Naissances

- **Léa CHABOT** née le 9/01/2023
- **Lehyan LAZARINI** né le 11/01/2023
- **Amalia MUHLBERGER TATIN** née le 6/02/2023
- **Lison DEVEVEY** née le 16/02/2023
- **Célia FANTINI** née le 17/05/2023
- **Émile FRISON** né le 22/05/2023
- **Louéna et Mattéo FERRUS FOURRAT** nés le 29/05/2023

Décès

- **Fernand QUEYRAS** le 25/01/2023
- **Christian MATTER** le 28/02/2023

Réponse de la page 39 : Une batte de chaumier. Cet outil servait à égaliser les bordures des toits de chaumes. Les toits en chaumes furent interdits sur la commune en 1884 pour cause de risque d'incendies.

Le mot du Maire

« Gouverner, c'est prévoir; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte ».

Cette citation, nous pouvons, nous devons la faire nôtre, tant elle est et sera d'actualité pour notre commune dans un proche avenir.

Comment, en effet, ne pas s'en inspirer, alors même que les choix que nous allons devoir faire, vont conditionner l'avenir de notre commune ? Les sujets sont nombreux : la déviation, l'exploitation de matériaux alluvionnaires au secteur des îles entre le Planet et Pra Reboul, la microcentrale sur le torrent de l'Ascension, la rénovation de l'école...

Notre commune a toujours fait le choix de l'avenir plutôt que de s'attarder à l'excès sur le passé. C'est ce qui a permis, entre autres, de rebâtir un centre village et une nouvelle place, de transformer une vieille maison abandonnée en une pépinière d'entreprises au milieu d'un parc public entièrement rénové et, plus récemment, de créer un nouveau commerce au cœur de cet ensemble.

C'est cette ambition qui doit nous animer pour le dossier de la déviation : entre une déviation hors de prix, inatteignable et un aménagement au rabais, il nous faut résolument travailler à définir le meilleur compromis possible pour satisfaire nos exigences.

C'est cette même ambition qui doit nous guider pour faire des choix éclairés et raisonnés s'agissant de l'exploitation dans le secteur des îles et de la microcentrale sur le torrent de l'Ascension qui permettraient, à la commune, de bénéficier de revenus très substantiels évitant ainsi le recours à la hausse de la fiscalité.

C'est encore cette même ambition qui doit nous convaincre de trouver les moyens financiers permettant la rénovation de notre école.

C'est, enfin, cette même ambition qui anime l'équipe municipale afin de poursuivre, unis, le travail pour mener à bien les investissements prévus :

- Le lac et la réhabilitation des berges et de ses équipements,
- La rénovation, la reconstruction de l'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrat avec un potentiel de 44 logements,
- L'aménagement de la zone d'activités du Planet par la Communauté des Communes du Pays des Écrins dégageant six hectares de foncier pour les entreprises ou les artisans.

Mais prévoir, c'est surtout appréhender et se donner les moyens financiers de nos ambitions : l'étude rétro prospective, faite par le cabinet Finances Actives, portant sur le budget de la commune, ainsi que sur le financement des futurs investissements, confirme la bonne santé de nos finances, dans la durée, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement au niveau actuel. Elle appréhende les travaux futurs et intègre les différents emprunts programmés nécessaires à leur réalisation.

Dans ce nouveau numéro d'« Entre Lacs et Durance », vous trouverez également l'ensemble de l'actualité de votre commune, une actualité riche de votre participation essentielle à la vie de votre village.

En vous souhaitant un bel été.

Le Maire
Michel FRISON

Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME

Secrétariat et agence postale : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

mairie.rochederame@orange.fr - Tél : 04 92 20 90 10

Avez-vous remarqué les nouveaux visages de la commune ?

Au secrétariat comme aux services techniques, de nouvelles personnes sont venues compléter notre équipe. Si l'action des élus est nécessaire sur le territoire, le travail de nos agents est primordial. La commune de La Roche de Rame a la chance de travailler avec une équipe efficace et investie, son engagement est un atout essentiel pour notre commune.

Depuis quelques mois nous avons deux nouveaux visages dans l'équipe.

Aux services techniques, nous accueillons Sébastien GERARD qui nous fait part d'une présentation personnelle :

« Bonjour, je suis né à Marseille. Ma mère est normande, mais mon père est originaire de Gardanne. Mes parents venaient ici pour des raisons de santé, et en vacances, notamment l'été. Finalement, nous nous sommes installés en famille dans la région, d'autant que mes grands-parents étaient originaires de Saint-Crépin. J'y suis resté depuis.

J'ai fait ma scolarité à Guillestre, puis à Embrun. J'ai passé un diplôme de dessinateur-mètreur en alternance à l'entreprise Architecture et Environnement à Toulon.

Précédemment j'étais en alternance sur la saison d'été chez Allibert et en hiver au service technique du conseil général. J'y suis resté pendant vingt ans. J'ai beaucoup apprécié mon travail d'été que je regrette.

Aujourd'hui, je m'adapte peu à peu à mon nouvel emploi, à mon nouveau territoire. Je dois m'améliorer sur les réseaux d'eau potable et apprendre le nom des rues.

J'aimerais bien tout connaître par cœur, mais il va me falloir du temps. Je me sens bien pour le moment, je vois comment cela fonctionne dans une Mairie, au niveau de l'entretien et du nettoyage. J'en apprends tous les jours avec Éric. Il y a une grosse différence entre la théorie et la pratique, cela ne se passe pas toujours comme sur le papier. »

Au service administratif, nous accueillons Corinne SPINEDI qui nous donne également sa présentation.

« Bonjour, je m'appelle Corinne. J'habite à la Combe dans un petit lotissement. Je suis originaire de la région et cela fait plus de 25 ans que notre famille est installée à La Roche de Rame.

Avant d'être agent d'accueil de Mairie, je travaillais dans une entreprise de transport. C'est notamment grâce à ces anciennes fonctions que je connais de nombreuses personnes de la commune comme les membres du Foyer de l'Amitié avec lesquels j'ai eu plaisir à partir en voyage.

Même si mon expérience était très différente, j'ai postulé à la Mairie de La Roche de Rame. Et je découvre le monde de la fonction publique avec des normes très encadrées.

Il ne faut pas faire n'importe quoi. Et j'ai encore beaucoup de choses à apprendre. J'apprends petit à petit pour pouvoir répondre au mieux aux différentes demandes qui sont faites. J'apprécie le contact avec le public et répondre au mieux à chacun quand je peux. J'en profite pour vous remercier pour votre accueil et votre indulgence à mon égard ».

Nous souhaitons le meilleur dans leurs nouvelles fonctions aux 2 agents qui nous ont quittés et nous les remercions sincèrement pour toutes les années d'engagement dans notre commune.

Et nous souhaitons également la bienvenue aux deux nouveaux agents au sein de notre collectivité avec qui nous avons et aurons beaucoup de plaisir à travailler.

Déviation : Où en sommes-nous ?

Lors de la publication du dernier Entre Lacs et Durance, nous nous interrogeons sur l'arrêt du report de la concertation prévue en 2022 et vous faisons part de la saisine de Monsieur Le Ministre des Transports afin de permettre la reprise de la procédure dans les plus brefs délais.

Depuis, le comité de pilotage du 27 Janvier 2023 s'est tenu en présence du Préfet des Hautes-Alpes, de la Sous-Préfète, des vice-présidents de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes ainsi que de l'association « déviation LRDR ».

Lors de cette réunion, le coût estimatif des travaux de 75 M. € à l'achèvement a été rappelé, de même que l'extrême difficulté à soutenir le projet sur un plan réglementaire en particulier celui concernant les enjeux environnementaux forts.

La Région et le Département ont clairement exprimé qu'ils ne soutiendraient et ne financeraient pas ce projet, la Région réservant ces financements aux modes de transport décarbonés et le département à ses routes départementales.

En mars 2023, les courriers du Ministre des transports au Préfet de Région, puis celui du Préfet de Région adressé au Maire de La Roche de Rame recadrent le projet et indiquent que les études devront désormais « être centrées sur l'infrastructure existante ».

Face à ce contexte, les élus présents au comité de pilotage s'évertuent à trouver des solutions adaptées aux contextes financier et environnemental actuels. Entre un aménagement au rabais et une déviation hors de prix et inaccessible, de nouvelles variantes ont été proposées telles que le ripage ou le passage de la RN sous la voie ferrée côté nord.

De même, dans un second temps et à la demande de Monsieur Le Ministre des Transports, le comité de pilotage a souhaité rééquilibrer l'étude de l'aménagement sur place et prendre en compte les éléments essentiels comme la sécurisation de l'ensemble de la traversée du village, les ralentissements des véhicules aux entrées Nord et Sud de l'agglomération, l'attrait, la fréquentation et les besoins de stationnements supplémentaires autour du lac, la sécurisation des carrefours de l'école, de la Ruine et de l'Ascension ainsi que la prise en compte de l'attractivité et des mobilités douces au centre du village.

La traduction de ces éléments est en cours, de même que la définition du contrat Plan État Région pour les infrastructures routières.

C'est seulement à la vue de ces éléments que nous devons faire un choix, un choix éclairé ou chacune des solutions proposées par l'État aura été étudiée entièrement et avec soin. Il est primordial de rester responsable jusqu'au bout.

Notre commune ne peut se permettre d'être déclassée comme aujourd'hui et ne pas saisir les dernières chances de voir financer les équipements nécessaires à la traversée du village.

Le projet « nouvelle école » progresse

Après de nombreuses réunions du comité de pilotage permettant d'affiner les éléments nécessaires au projet « nouvelle école », nous en sommes désormais à la phase de sélection d'un concepteur. A cet effet, les programmistes du cabinet Florès ont rédigé un dossier pour le recrutement du futur maître d'œuvre. Après relecture et analyse de ces documents, nous les avons déposés sur une plateforme permettant aux architectes intéressés de récupérer le dossier et répondre à l'appel d'offres.

Nous devrions réceptionner et étudier leurs candidatures avant le 30 septembre. Parallèlement, nous avons effectué des visites d'écoles récemment rénovées pour enrichir notre réflexion tout en poursuivant nos recherches de subventions, avec IT05 (ingénierie territoriale du département des Hautes-Alpes). La phase de conception viendra ensuite, au cours de laquelle le cabinet d'architecture travaillera sur des esquisses, puis sur la construction d'un Avant-Projet Sommaire puis un Avant-Projet Définitif (approximativement fin 2023). La définition des coûts au niveau de l'avant-projet définitif va permettre d'appréhender le budget global et permettre le dépôt du dossier de subventions auprès des différents financeurs. Ensuite, nous entamerons les phases PRO et DCE (2024), qui consisteront en une rédaction plus précise du projet et la recherche d'entreprises pour la réalisation des travaux. La rénovation de notre école est essentielle et désormais indispensable pour notre commune, le budget nécessaire à la réalisation de ce beau projet est d'ores et déjà prévu puisqu'un emprunt de 1 million d'euros sera réalisé pour en permettre la réalisation.

Nous vous tiendrons informés de son avancement.



Les travaux de l'aménagement des abords du lac ont débuté.

C'est une évidence, notre lac rayonne bien au-delà de la commune. Sa forte fréquentation et son succès imposent une attention toute particulière à son entretien et à un renouvellement de ses équipements devenus actuellement obsolètes et inadaptés.

Dès lors, il devenait urgent de renouveler certains équipements indispensables à l'accueil du public.

Une première tranche de travaux a ainsi été étudiée, concernant prioritairement :

- La stabilisation des berges
- La recalibration du cheminement autour du lac
- La réparation des murets de la piscine Sud
- La rénovation de l'éclairage autour du lac
- La rénovation de l'arrosage des plages
- La création de restanques sur les secteurs des plages les plus pentues
- La mise en service d'une signalétique adaptée ainsi que de nouveaux équipements : tables et bancs
- La création de nouveaux sanitaires, plus fonctionnels et plus proches des plages.

Une attention toute particulière sera portée à concilier la fréquentation du site avec la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel qui en fait son attractivité en particulier dans le choix des matériaux employés, leur mise en œuvre, les coûts de fonctionnement induits ainsi que le positionnement des divers équipements retenus.

En complément de cette volonté, un pré diagnostic écologique a été établi imposant des dates d'interventions sur les berges et dans le lac en automne et proposant des recommandations, en particulier s'agissant du type d'éclairage à mettre en œuvre ou des comportements en phase chantier sur l'ensemble du site.

La première phase de ces travaux a débuté ce printemps par la création de nouveaux sanitaires au sud du lac et situé en limite de la plage, évitant ainsi aux enfants en particulier de traverser l'ensemble du parking.

Ce nouveau bloc sanitaire autonettoyant sera livré et devrait être opérationnel début août. En attendant cet équipement, les anciens sanitaires restent en service autant que nécessaire.

Le coût de ces premiers travaux s'élève à 159 100 € HT. Les travaux devraient se poursuivre l'automne prochain si la disponibilité des entreprises et le montant des offres le permettent.

Microcentrale sur le torrent de l'Ascension

En janvier 2023, la commune de La Roche-de-Rame a missionné la Société Canal de Provence sur une étude de faisabilité pour la construction d'une microcentrale sur le torrent de l'Ascension. Forte du succès et des perspectives positives apportées à la commune de Saint-Crépin grâce à l'installation d'une microcentrale, la commune de La Roche-de-Rame a souhaité s'inscrire dans cette démarche. L'objectif de l'étude est d'évaluer la faisabilité technique et économique du projet, avec éventuellement une prise en charge par la commune. Le coût de cette étude s'élève à 38 900 euros hors taxes, avec un financement de 70 % de la part de la Région et de l'ADEME.

Une première visite sur le terrain a eu lieu au printemps 2023, concluant que la faisabilité du projet ne dépendait pas, à priori, de difficultés réglementaires, mais plutôt du potentiel hydraulique du torrent. L'étude prévoit cinq volets :

- Volet 1 : un état des lieux permettant de recenser les enjeux environnementaux afin d'anticiper au mieux les mesures environnementales à envisager ultérieurement.
- Volet 2 : une étude de scénarios d'aménagement prenant en compte l'analyse hydrologique, l'emplacement des ouvrages, le calcul de la chute et du rendement, la définition des ouvrages, les aspects financiers et économiques, les démarches administratives, les contrats de revente d'énergie, ainsi que le planning prévisionnel.
- Volet 3 : une analyse multicritères incluant l'impact sur l'environnement, la rentabilité du projet, les démarches administratives à entreprendre, la date prévue de mise en service et les éventuels points bloquants.
- Volet 4 : la mise à jour de l'hydrologie du torrent.
- Volet 5 : une mission de conseil juridico-financier.

Depuis plusieurs mois, deux stations hydrométriques ont été installées sur le torrent, l'une au niveau du site de prise envisagé et l'autre au niveau du rejet. Les données sont relevées mensuellement afin d'établir un bilan hydrologique annuel du torrent. Nous attendons le retour de Canal de Provence avec un rapport définitif suite à la campagne hydrologique au début de l'été 2024. Ce document permettra de valider la solidité du projet.



Projet de valorisation de matériaux alluvionnaires sur le secteur des Îles - entre Le Planet et Pra Reboul.

Les sociétés Allamanno et les Agrégats du Briançonnais (ex. Briançon Béton et moulage de la Durance), présentes sur la zone du Planet à La Roche de Rame depuis 1965, ont sollicité la municipalité pour étudier la faisabilité d'une exploitation de matériaux alluvionnaires présents sur l'isclle entre Le Planet et Pra Reboul.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de forte tension concernant la disponibilité des matières premières nécessaires à la construction ou aux travaux publics. En effet, et selon le Schéma Régional des carrières de la Région Sud, le Nord du département est déficitaire en matériaux en 2015 et le reste en 2032, quelles que soit les hypothèses de renouvellement de l'autorisation actuelle sur le site de Champcella. L'entreprise les agrégats du Briançonnais est le seul centre de production de matériaux au nord d'Embrun. Les produits naturels et indispensables tels que le sable et les graviers sont actuellement extraits sur le site de Rama - à Champcella, et l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter arrive à échéance en octobre 2024.

Ces matières premières sont par conséquent essentielles pour la poursuite de leurs activités sur la construction et les travaux publics. Pour compléter ses besoins, l'entreprise, comprenant plus d'une vingtaine de salariés, récupère 150 000 tonnes de déblais inertes provenant de terrassement, démolition ou encore de la déconstruction. Ainsi, 50 % des matériaux commercialisés proviennent du recyclage lors de travaux de démolition ou de terrassement.

A ce jour un protocole d'accord **signé avec la commune** en mars 2022 permet à la société Allamanno SA d'effectuer pendant une durée de 3 ans toutes les études géologiques, faune, flore et autres qu'elle jugera nécessaire en vue de valider ou non son intérêt pour la valorisation des matériaux naturels, sables et graviers alluvionnaires de la Durance pouvant s'y trouver. De nombreuses réunions ont eu lieu en présence des représentants de l'association « La Rebouline ». Elles avaient et ont pour but de présenter le projet dans son ensemble sur les aspects techniques et réglementaires, mais également de définir les points essentiels :

- Le périmètre possible de l'exploitation au regard des nuisances potentielles
- Les conditions techniques d'exploitation
- Les revenus financiers pour la commune
- Les conditions de remise en état du site postérieurement à l'exploitation

A ce jour, de nombreux éléments sont venus nourrir notre connaissance et notre réflexion tels que :

- Le diagnostic et l'analyse parcellaire
- Le pré diagnostic environnemental et l'étude Faune Flore faite par Equinox environnement
- L'étude hydrogéologique faite par « Mines d'Avenir »
- L'étude hydraulique faite par ETRM
- Les mesures de bruit faites par géo environnement

À l'issue de ces premières études, si celles-ci sont jugées favorables, une convention de forage **pourra être signée** entre les deux parties afin de permettre à Allamanno SA de s'engager à l'élaboration du dossier réglementaire de demande d'exploiter des matériaux alluvionnaires.

Ainsi, la validation définitive de ce projet par l'ensemble des parties pourrait permettre les premières extractions entre 2026 et 2027, deux années sur trois. Chaque exploitation de « casier » apporterait une redevance très significative à la commune. Pour ces raisons, la commune de La Roche de Rame se doit d'étudier l'ensemble de ces éléments ainsi que les préoccupations des habitants afin de prendre une décision réfléchie.

Un combat inattendu (l'association la Rebouline s'exprime sur le projet de carrière),

A l'automne 2022, au moment de fêter la première année de l'association, des habitants de Pra-Reboul se sont aperçus qu'un projet municipal risquait de leur ôter le sourire. En effet, après recherches et questions aux élus, nous avons compris qu'un projet d'extraction de matériaux de construction était en négociation entre l'entreprise Allamanno et la Mairie et concernait « l'île », zone mixte de steppes et bois entre la route nationale et la Durance, face au hameau de Pra-Reboul.

Cette zone naturelle et sauvage, classée par Natura 2000 entre autres protections, est assez connue des Rochons qui viennent volontiers profiter de sa planéité pour s'y promener, chasser, faire du vélo ou observer les animaux. Un parcours pédagogique y a d'ailleurs été créé par Natura 2000 et un arrêté municipal interdisant les véhicules à moteur a été pris. Pour les habitants de Pra-Reboul, c'est un lieu de balades et de retrouvailles, un lieu d'apprentissage du vélo pour les enfants, de jeu de pétanque pour les adultes, un trajet à pied pour aller à la pêche ou aux champignons.

D'où notre stupeur en apprenant l'existence de ce projet!

Lors de son assemblée générale du 03 décembre 2022, les 31 membres de l'association ont voté à l'unanimité contre toute forme de projet d'extraction dans l'île. Cette opposition massive et unanime n'a malheureusement pas freiné le Maire et une partie de son conseil municipal, qui ont voté pour délimiter une zone à allouer à l'entreprise Allamanno pour ce projet d'extraction. La route est encore longue pour que ce projet voit, ou pas, le jour, et notre association aura bientôt besoin du soutien des Rochons pour protéger cette zone rare et naturelle.



**VAGUES DE CHALEUR,
DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

Ministère des Solidarités et de la Santé

Le CCAS de notre commune célèbre un repas des aînés réussi

Samedi 13 avril, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune a organisé un repas convivial en l'honneur de nos aînés. Plus de 80 personnes étaient présentes pour cet événement, parmi lesquelles figuraient les membres du Conseil Municipal Jeunes ainsi que les membres du CCAS.

Le déjeuner a débuté avec un délicieux repas de paella, préparé par la boucherie ZIGA, suivi d'un dessert gourmand concocté par la boulangerie des Vigneaux, le Fournil des Écrins. Pour agrémenter cette belle soirée, une animation chantée, assurée par Daniel de l'Association Chantez la vie, a enchanté l'assemblée.

Les membres du CCAS ont passé un moment très agréable et tiennent à exprimer leur gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué au succès de cet événement permettant de renforcer les liens intergénérationnels au sein de notre commune. Un remerciement tout particulier est adressé aux jeunes du Conseil Municipal Jeunes, dont l'implication a été particulièrement appréciée.

Pour bien vivre cet été, nous souhaitons également vous rappeler, avec bienveillance, qu'en période de forte chaleur, il est essentiel de prendre soin de vous. Assurez-vous de vous hydrater régulièrement en buvant suffisamment d'eau tout au long de la journée. Cette habitude vous aidera à rester hydraté et à prévenir les risques de déshydratation. De plus, nous vous recommandons de fermer vos volets durant les heures les plus chaudes de la journée, afin de maintenir votre domicile au frais.

De manière à prévoir l'année 2024, nous nous sommes questionnés sur la date du prochain repas des aînés. Afin de prendre votre préférence pour les prochaines années et de nous aider à trancher, pouvez-vous, svp, chers aînés, prendre le temps de remplir le petit encadré ci-dessous et de le transmettre à la Mairie ? Nous vous en serions très reconnaissants.

Nom/prénom :

Pour un repas des aînés, organisé au mois de

JANVIER

AVRIL



L'hôtel Fourrat: une expo-vente et des projets en cours

L'automne 2022 a vu l'hôtel Fourrat se transformer en lieu d'exposition et de vente à l'initiative des élus de notre commune. Cette manifestation a permis de collecter des fonds qui ont été reversés à trois associations locales : Les Trois Petits Rochons, Le Foyer de l'Amitié et l'Association Patrimoine, qui est actuellement en sommeil mais dont les fonds ont été alloués au projet de publication de Colette Duc sur le four et la forge de la Fare.

Parallèlement, le bâtiment de l'hôtel Fourrat est actuellement en phase d'étude avec un Promoteur Immobilier. À cet effet, la commune a récemment organisé une réunion avec les services de la communauté de communes pour présenter un préprojet. Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et des Bâtiments de France sont également impliqués dans ce processus et leurs avis sont attendus. Nous sommes dans l'attente des retours de chacune des parties concernées.

L'hôtel Fourrat, avec son riche patrimoine, représente une opportunité de développement pour notre commune. Les actions entreprises, telles que l'expo-vente et les discussions en cours avec les acteurs impliqués, témoignent de notre engagement à dynamiser ces espaces.

C'est potentiellement une quarantaine de logements qui pourraient ainsi voir le jour sur cet espace, répondant ainsi aux besoins urgents et essentiels de logements permanents pour notre population.

En réponse à la pétition la rampe du Skate parc

Chers habitants de La Roche de Rame,

Nous tenons à vous informer des dernières avancées concernant la rampe de Skate Park de notre commune. Comme vous le savez, nous avons dû retirer cette rampe il y a quelques mois en raison de la construction du nouveau commerce au centre du village.

Nous avons été très sensibles à votre mobilisation et à la pétition signée par de nombreux enfants et parents réclamant le retour de la rampe de Skate Park. Votre intérêt pour cet équipement sportif est d'une grande importance pour nous, et nous avons travaillé activement pour trouver une solution satisfaisante.

Malheureusement, nous ne pouvons pas installer la rampe devant les HLM comme vous l'avez demandé, car le terrain est privé. Toutefois, nous avons trouvé un nouvel emplacement idéal qui répondra à vos attentes. Dès la rentrée, la rampe de Skate Park sera installée à proximité du multisport, près de l'école. Cette localisation centrale facilitera l'accès à tous et concentrera les activités sportives dans un espace sécurisé.

Nous espérons sincèrement que cette solution répondra à vos attentes et à vos souhaits. Votre engagement et votre enthousiasme pour le Skate Park ont été entendus, et nous sommes ravis de pouvoir vous offrir cette nouvelle opportunité de pratiquer ce sport.

Cordialement,

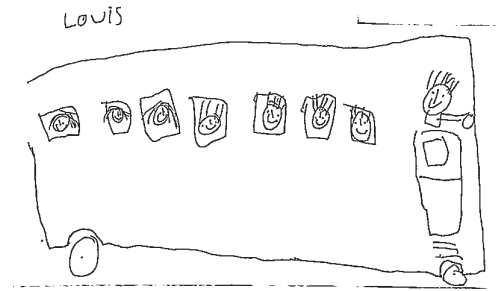
Le Conseil Municipal de La Roche de Rame



ÉCOLE

**Petite, moyenne et grande section.
Mardi 6 juin on est allés à Mont-Dauphin en bus.**

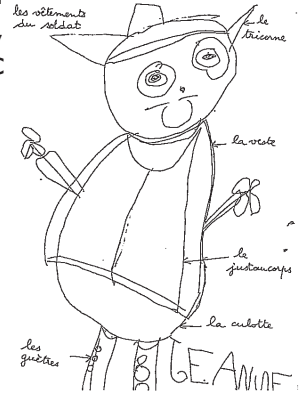
On a marché pour aller goûter et voir les correspondants.



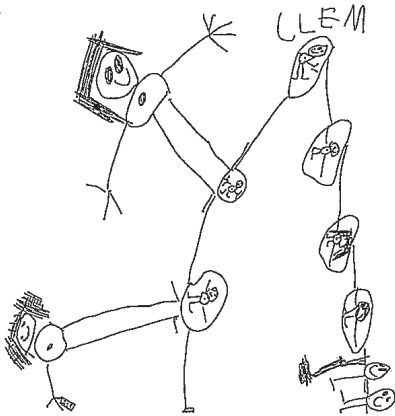
le soldat



On a fait la visite guidée avec une dame qui s'appelle Perrine. On a fait un puzzle de soldat. Il avait un tricorne, une culotte, un justaucorps, une chemise, une veste et des guêtres avec des boutons.

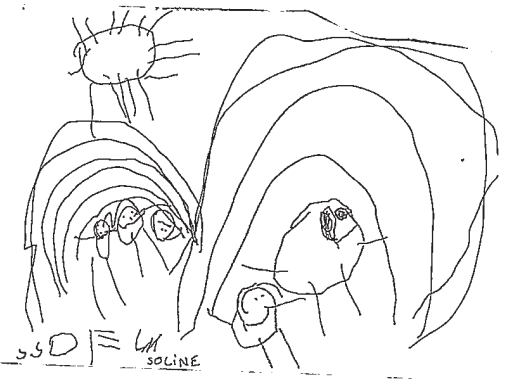


1, 2, 3 soleil

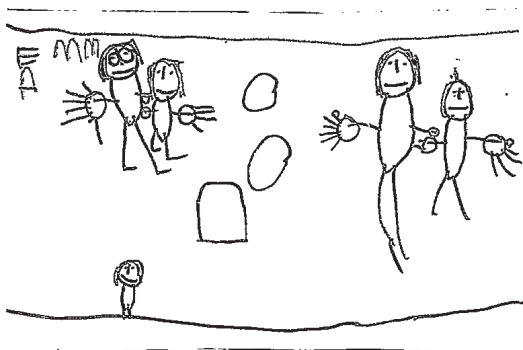


Il y avait un jeu 1, 2, 3 soleil où il fallait marcher comme un petit soldat.

On est allés dans un souterrain. Il faisait froid. On est arrivés dans une pièce ronde avec des meurtrières qui servent à tirer des flèches et surveiller l'ennemi. On est passés dans les douves et on a remonté les escaliers en pierres.

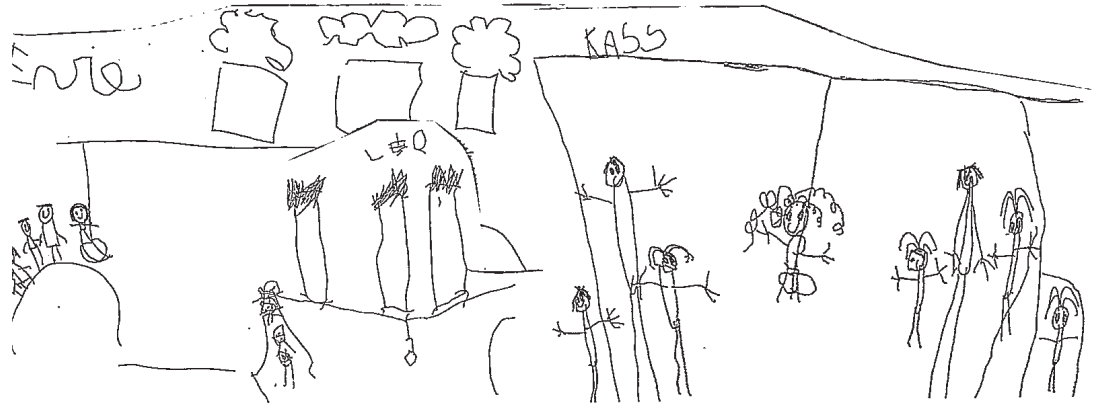


Puis on a lu une histoire et on a été pique-niquer avec les correspondants.



VIE LOCALE

On a fait de la tyrolienne, un slalom, on devait se baisser pour toucher des plots.



On a aussi fait un parcours : on avait une fiche et on devait retrouver les animaux dans le bon ordre. On devait mettre une gommette chaque fois qu'on trouvait un animal.

On est passé à un endroit près d'une fontaine et la maîtresse nous a arrosés.

Qu'avez-vous préféré ?

J'ai aimé faire le puzzle de soldat. *Louis*

J'ai adoré la tyrolienne. *Maxime, Léo, Clémentine, Carline, Milan, Margot, Evie, Alexis*

J'ai aimé quand on a fait le parcours avec la tyrolienne. *Kassandra, Clémentine*

J'ai aimé quand on est passé dans le souterrain. *Lexie, Mila, Tyméo, Margot*

J'ai aimé quand tu nous as arrosés. *Solyam, Chloé, Jeanne*

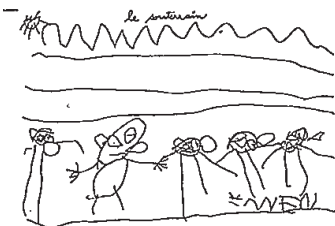
J'ai adoré pique-niquer. *Emma*

J'ai préféré le pique-nique. Il y avait le Léo de l'autre classe. *Soline*

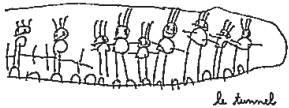
J'ai adoré manger mes hot-dogs! *Ewen*

J'ai adoré le souterrain parce qu'il faisait noir, mais il y avait quand même un peu de lumière. *Anais et Soan*

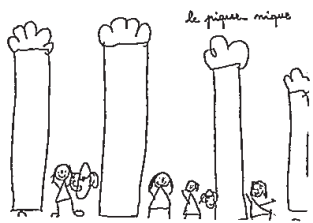
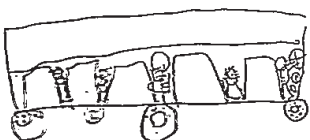
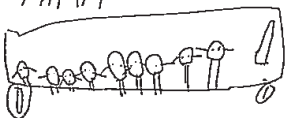
J'ai aimé la tyrolienne. *Louane*



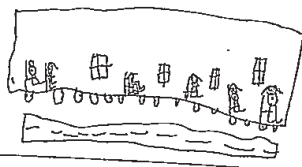
MILAN



MAXIME



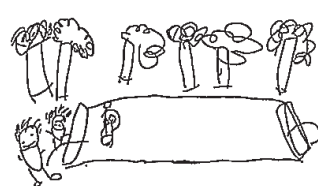
CHLOE



Soan

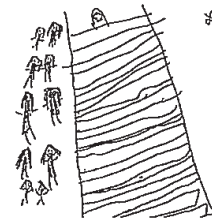


MARGOT



la tyrolienne

Alexis



Soan

ANAIS



le souterrain

L'année 2022-2023 des GS-CP

Le sentier d'Alfred - En Septembre, les maternelles et les CP sont allés au sentier d'Alfred à Freis-sinières.

On a vu des cailloux peints, des énormes crayons, une porte au milieu de nulle part et une grosse main qui appartient à Alfred.

La porte permet de rentrer dans un passage secret qui nous conduit à la maison d'Alfred, c'était un arbre. On découvre ensuite toutes les pièces: il y a sa baignoire - c'est la rivière - il y a sa chambre, il ne fallait pas le réveiller mais toute la classe s'est quand même couché dans son lit !

Après, nous nous sommes installés dans sa cuisine pour manger notre goûter.

J'ai bien aimé cette promenade, surtout me coucher dans le lit d'Alfred (Tilouan)

J'ai adoré quand on est allé dans sa cuisine (Anthony).

La cani-rando - Début Janvier, avec le papa de Chloé, on a fait du « chien de Traîneau » à coté de l'école.

On était par deux et on a appris à tenir un chien et le faire sauter. Il faut dire « Hop ». (Délizia)

J'aimais bien quand le chien sautait car je pouvais voir les griffes sous les pattes (Ilyès)

J'aimais bien quand le chien nous tirait. Avec Milan, il nous faisait tomber au sol et continuait de nous tirer (Noah). On prenait de la neige dans la figure. (Milan)

Avec Sandro, quand le chien nous tirait, je glissais sur la neige comme un pingouin (Kyllian) J'étais avec Alexis, j'aimais bien parce que notre chien courait vite et on doublait tout le monde. (Kim)

J'aimais bien quand le chien de traîneau nous tirait car il nous faisait tomber à chaque fois. (Lisandro)

La piscine - Toutes les après-midi du mois de Mai, les Grandes Sections de maternelle et les CP sont allés à la piscine de l'Argentière pour apprendre à nager. (Téo)

On faisait l'étoile de mer sur le dos et le ventre, on passait sous la barre. (Joséphine)

J'aimais bien quand on jetait des objets dans l'eau (cerceaux, boules, ...) et qu'il fallait aller les chercher au fond. J'avais peur de perdre ma boucle d'oreille alors je la mettais sous mon bonnet (Tristan)

J'ai adoré les parcours car on sautait du plongeur pour aller au petit bain et on passait sous les cerceaux (Athénaïs)

J'aimais bien quand on sautait du plongeur et quand je nageais sans la frite mais surtout j'ai adoré le toboggan (Naya)

J'aimais bien quand je faisais le toboggan et le water-polo parce qu'on lançait des balles avec la main et qu'on mettait des buts. (Sandro)

J'ai bien aimé, à la dernière séance j'ai réussi à sauter du tapis violet au milieu de la piscine et j'ai atterri dans le petit bassin. (Mathéo)

Le dernier jour, on a fait du water-polo car on savait un peu mieux nager (Athénaïs)

Les ateliers cuisine - Chaque mois, certains élèves cuisinent, avec Cathy, pour faire un gâteau, ou autre chose, pour fêter les anniversaires du mois. On a fait un gâteau au chocolat, du pain d'épices, une bûche de Noël, une tarte aux fraises, ... mais ce que l'on a préféré c'est faire des crêpes ! (Liv et Lison)

Le parc des Écrins - Le 2 juin, c'était les 50 ans du parc des Écrins. Nous avons bien aimé la journée à la maison du parc parce qu'on a appris des choses sur la nature. Nous avons découvert les refuges et les animaux de montagne. On a aussi parlé des loups, des chauves-souris, des insectes. (Zoé et Diane)

L'école Dehors - Tous les lundis du mois de juin, on a fait « l'école dehors » au parc du château. On répétait le cercle circassien pour la fête de l'école. (Lana)

C'est trop bien car on entend la nature, on peut jouer et on est dehors pour travailler. (Mathéo)

On a fait du land art, ce sont des constructions avec des choses trouvées dans la nature : on aimerait en faire plus souvent ! (Mélanie)

On apprend en faisant du sport, des activités comme le relais-maths, le relais-mots, des jeux en anglais. (Andréa)



STAGE VOILE A SERRE-PONCON

Lundi 15 et mardi 16 mai, les élèves de la classe de CE1 et CE2 de la Roche de Rame sont partis faire de la voile sur le lac de Serre-Ponçon, à la baie Saint-Michel.

Cette sortie s'inscrit dans un projet autour des 4 éléments (terre, feu, air et eau) réalisé tout au long de l'année. Voici quelques réactions des enfants.



Shaïna : Lundi matin, on a commencé avec les rames et l'après-midi on a pris les voiles. Il y avait beaucoup de vent, du coup on est allés se cacher dans de petites criques. Le midi, on a pique-niqué là-bas.

Léon : Pour moi c'était pas mal.

Lisa : A la voile, on se retourne ou on a de l'eau dans notre bateau ou encore on tombe à l'eau.

Sarah : La voile c'était trop cool avec Lisa et Chloé. On s'est super bien amusés.

Lily : Le mardi après-midi avec Louise on s'est débrouillées comme des cheffes.

Ugo : Nous nous sommes bien amusés avec les copains et les copines.

Manuel : C'était très rigolo.

Sacha : J'ai adoré, c'était très rigolo sauf quand avec Manu on s'est renversés.

Alice : J'ai eu très peur de tomber dans l'eau sinon j'ai adoré.

Samuel : J'ai bien aimé quand on a fait le parcours.

Adam : Quand j'ai vu Manu et Sacha tomber dans l'eau, je me suis dit : « Les pauvres, cela ne doit pas être très agréable. »

Chloé : Il y avait trop de vent.

Louise : J'ai bien aimé mais lundi après-midi avec Shaïna on a failli se renverser.

Mathis : Je me suis bien amusé parce que j'étais avec Léon et Léon est un vrai pro.

Ayaz : Avec Ugo on a failli tomber. Lundi c'était cool.

Martin : La voile, c'était trop bien. Les copains et moi, on s'est bien amusés à aller chercher la maîtresse sur l'île.

Voici une nouvelle expérience pour nos jeunes montagnards !

Classe CE1 et CE2

Les 50 ans du parc national des écrivains

Lors des 50 ans du parc national des écrivains nous sommes allés à la maison du Parc à proximité de Vallouise. Nous avons fait plusieurs ateliers sur les loups et les chauves-souris (assurés par le personnel du Parc), la géologie (assuré par le Professeur Raymond) et les mines du Fournel (assuré par les guides de la mine) .

Matys

Voici ce que les élèves ont retenu de l'atelier sur les chauves-souris

Ce sont les seuls mammifères volants.

Il y a différentes espèces, plus d'une vingtaine en France.

Elles migrent ou elles hibernent.

Elles se servent d'ultrasons pour se repérer, on appelle cela l'écholocalisation.

Elles sont myopes et, la nuit, elles ne voient pas bien (comme nous).

Elles dorment à l'envers mais sans effort car leur poids permet de bloquer un muscle qui tient leurs pattes accrochées.



VIE LOCALE

Elles dorment dans des grottes humides pour éviter que leur membrane ne se dessèche.

Ce sont des insectivores stricts.

Elles ont un cri aigu que nous ne pouvons pas entendre. Chaque espèce a un cri différent. Grâce à une machine qui s'appelle la Batbox, on peut entendre les ultrasons des chauves-souris que nos oreilles ne peuvent pas percevoir.

Elles ne volent pas toutes à la même hauteur.



Des développements économiques prometteurs dans notre commune

La vie économique de notre commune est en plein essor, avec deux nouvelles informations passionnantes à partager :

1 – La concrétisation du nouveau commerce.

Tout d’abord, les travaux du nouveau commerce sont enfin terminés après plusieurs années d’efforts. La Municipalité a lancé un appel à candidature en fin d’année 2022 pour trouver un gérant. Malheureusement, les réponses reçues n’ont pas permis d’ouvrir avant l’été. Cependant, un deuxième appel à candidature a été lancé en début d’année 2023, et la société Sarl JSM Distribution a été retenue pour le montage d’un Carrefour Express. Le conseil municipal a voté à l’unanimité pour approuver ce projet, qui promet d’apporter des services pratiques et de qualité à notre commune. Nous souhaitons à Mélissa et Sylvain Alarcon, gérants du Carrefour City de Briançon, tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle aventure. Les démarches sont entre leurs mains à présent pour une ouverture en début d’année 2024.

2 – L’arrivée des nouveaux gérants au Micky Bar.

Le Micky Bar, situé aux abords du lac, a subi d’importants travaux au niveau de sa cuisine cette année afin d’accueillir de nouveaux gérants : Valérie et Hubert Hermenier-Deschamp. Le Micky est ouvert pour la saison d’été tous les jours de la semaine. Fort de leurs précédentes expériences et de leur passion pour les produits locaux et fermiers, ils proposent une découverte culinaire alléchante à tous les visiteurs.

Vous pourrez déguster des spécialités faites maison mais aussi des grillades, des frites croustillantes et du snacking de qualité. Une rôtissoire est installée pour vous proposer du poulet rôti à déguster sur place mais aussi à emporter. Pour réserver votre table ou pour passer vos commandes à emporter, il vous suffit d’appeler le 06.73.42.36.50.

Nous invitons chaleureusement tous les habitants et les visiteurs à venir découvrir les délices préparés avec soin par Valérie et Hubert.

3 - La foire de printemps.

La 2^e édition de la Foire de Printemps qui s’est déroulée le dimanche 21 mai 2023 dans le parc du château à rencontré un franc succès malgré une météo capricieuse.

Le souhait de pérenniser cette journée de détente et de partage nous pousse déjà à penser à la prochaine édition.

Nous vous donnons donc rendez-vous **le dimanche 19 mai 2024 pour la 3^e Foire de Printemps** de La Roche de Rame.



Ces développements économiques démontrent l’engagement de la municipalité à soutenir le commerce local et à offrir des activités et services de qualité à notre communauté. Nous croyons fermement que ces initiatives contribueront à renforcer notre vitalité économique et à satisfaire les besoins des habitants.

Deux nouvelles activités au village

Depuis avril dernier, la « **Carrosserie du Riou** » a ouvert sur notre commune. Elle occupe l'ancien emplacement du garage Mazzolini, route de Briançon, fermé depuis 2003.

Carrosserie/peinture, expertise, pare-brise, polissage de phares, montage/équilibre de pneus, toute une panoplie de service à proximité.

Bienvenue et pleine réussite à Ludovic Garcin !

CARROSSERIE DU RIOU



Toutes Marques
Toutes Assurances

04 92 21 64 09

carriou05@gmail.com

Du lundi au vendredi
8h-12h / 14h-18h

261 route de Briançon - Quartier le Riou
05310 LA ROCHE DE RAME

Tous les samedis matin de 8h à 12h, toute l'année à partir du samedi 1^{er} juillet. **Vente directe dans le champ de fruits et légumes labellisés bio, ou éco responsables.** En production directe et revente. Maraîchage bio issu de cultures des champs de la Durance et des Gravières de La Roche de Rame, de Vallouise et de Puy Saint Vincent.

Le jardin du possible - Ivan Rousselot-Pailley

0603196433 - www.le-jardin-du-possible.fr



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2023

Présents: Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Daniel ALLARD, Delphine THAENS, Marie BAILLARD, Isabelle LAMICHE

Pouvoirs: Olivier CHIENNO donne procuration à Michel FRISON, Geneviève MARTIN donne procuration à Michel MOYNIER

Vincent RICHE donne procuration à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Mélanie COURCIER donne procuration à Isabelle LAMICHE

Secrétaire de séance: Delphine THAENS (élue à l'unanimité)

Délibérations soumises à approbation:

Monsieur Le Maire donne la parole à Michel MOYNIER, vice-président de la commission développement économique tourisme et commerce, afin qu'il présente aux membres du conseil municipal les deux délibérations présentées au vote.

Attribution de l'Autorisation d'Occupation Temporaire « Le Micky Bar »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de La Roche de Rame est propriétaire du restaurant portant pour enseigne Le Micky Bar, situé à proximité du Lac.

Il rappelle les Articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, relatifs à l'occupation du domaine public,

Considérant la fin d'activité du dernier exploitant de cet espace, la commune de La Roche Rame envisage

d'en confier l'exploitation et la gestion, au moyen d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public, dès lors que ce local se situe sur le domaine public communal.

Dans ce contexte, un avis d'appel à candidatures a été organisé par la Commune, afin de lui permettre de sélectionner un nouvel exploitant pour l'occupation du restaurant Le Micky Bar. Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2022.58 en date du 5 Octobre 2022 approuvant le lancement de l'appel à candidatures.

Aux termes de cet appel à candidatures, deux offres ont été déposées dans les conditions requises, et l'offre de Monsieur et Madame HERMENIER DESCHAMPT, représentant la SAS HERMENIER-DECHAMPT, 307 Chemin des Neyzets 05330 St Chaffrey a été retenue par la commission développement économique comme la plus adaptée à l'appel à candidature.

Ces derniers proposent d'organiser une activité de restauration au sein du local. Des négociations ont été menées, et ont permis de définir les modalités de la convention d'occupation du domaine public, à savoir:

Une durée nécessaire à l'amortissement des investissements de trois ans, soit une fin de contrat fixée après la saison estivale de 2025.

La redevance pour cette occupation a été négociée comme suit:

Considérant les investissements proposés par les candidats, la redevance de la première saison est fixée à 10.000 euros (dix mille euros) hors taxes pour la saison 2023, 12.000 euros (douze mille euros) hors taxes pour la saison 2024 et 12.000 euros (douze mille euros) hors taxes pour la saison 2025.

Vu les articles L2122-1 et suivants, vu l'appel à candidatures, vu les deux offres déposées dans les conditions demandées,

Vu l'avis de la commission développement économique, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Approuve l'exposé de Monsieur Le Maire

Accepte la candidature de Monsieur et Madame HERMENIER DESCHAMPT, représentant la SAS HERMENIER-DECHAMPT, 307 Chemin des Neyzets 05330 St Chaffrey, ou toute personne morale qui leur plaira de substituer,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention portant occupation du domaine public à intervenir pour l'exploitation du restaurant Le Micky Bar

Attribution Délégation Service Public bateaux pédales

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le lancement de l'appel à candidature pour une délégation de service public ayant pour objet la proposition à la location de bateaux pédales.

Il rappelle articles L-1411 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, relatifs à la gestion du domaine public, (

Considérant la fin d'activité du dernier exploitant de ce service, la commune de La Roche Rame envisage d'en confier l'exploitation et la gestion, au moyen d'une convention portant délégation de service public.

Dans ce contexte, un avis d'appel à candidatures a été organisé par la Commune, afin de lui permettre de sélectionner un nouvel exploitant pour l'investissement et la gestion de bateaux pédales sur le lac de La Roche de Rame.

Aux termes de cet appel à candidatures du 30 Janvier 2023, une offre a été déposée dans les conditions requises, et a été retenue, il s'agit de la proposition de SAS AQUA DB - Les berges nord du lac - 05310 La Roche de Rame.

Ce dernier propose d'investir dans l'acquisition de 5 bateaux pédales, 20 gilets de sauvetage et 1 ponton. Des négociations ont été menées, et ont permis de définir les modalités de la délégation de services public, pouvant, en conséquence, être conclue entre la Commune et la SAS AQUA DB, à savoir:

Une durée nécessaire à l'amortissement des investissements de quatre ans, soit une fin de contrat fixée après la saison estivale de 2027.

La redevance pour cette occupation a été négociée comme suit:

2.500 (deux mille cinq cent) euros hors taxes par saison.

Vu les articles L-1411 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, vu l'appel à

candidature pour la délégation de service public, vu la proposition de la SAS AQUA DB, Considérant l'avis de la commission économique et développement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité: Approuve la présentation de Monsieur Le Maire

Accepte de confier la délégation de service public à la SAS AQUA DB

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention portant délégation de services publics

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2023

Présents: Michel FRISON, Steeve PEYRON, Bruno LAROCHE, Olivier CHIENNO, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Geneviève MARTIN, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Marie BAILLARD, Daniel ALLARD, Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE.

Absente: Mélanie COURCIER,

Pouvoirs: Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Amandine FIOT donne pouvoir à Marie BAILLARD

Secrétaire de séance: Daniel ALLARD (élu à l'unanimité)

1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 7/12/2022 et du 3/02/2023:

Vote à l'unanimité



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

2/ Compte rendu des commissions

Développement économique

Michel MOYNIER :

Commerce: rencontre avec les 2 candidats en présence de la CCI.

Un candidat sérieux a proposé sa candidature mais hésite au vu du rapport de son comptable sur l'exploitation future du commerce.

Une nouvelle rencontre doit avoir lieu avec lui très prochainement.

CCAS:

Marie BAILLARD: le CCAS a fait un bilan sur le marché de Noël dont le retour est positif. Le problème du délestage électrique a été aussi abordé mais il y a peu d'inquiétude à avoir car les probables coupures seraient de courte durée. L'organisation pour le repas des aînés le 13 mai 2023 se met en place avec les demandes de devis. La distribution des chocolats de Noël est arrivée à son terme.

Commission CRD

Steeve PEYRON:

Joël GIRAUD a rencontré le Ministre des transports mercredi dernier, il a demandé à la DREAL de ne pas écarter le projet de tracé de la déviation de l'étude en cours. Steeve PEYRON fait part de son intention de ne pas travailler sur l'aménagement de la traversée de la Roche de Rame, ce qui serait déjà accepter ce tracé. Michel FRISON précise que cela ne veut pas dire que la commune accepte ce tracé mais cela va permettre d'intégrer les exigences de la commune qui ne sont à ce jour pas pris en compte (stationnements, logements, sécurisation carrefour le lac et son accès, entrée du bourg et sa revitalisation...). Le projet de déviation a un coût de 75 millions d'euros alors que le montant attribué par l'État aux routes régionales n'est que de 90 millions d'euros. Le Conseil Départemental ne pourra financer que 2 à 3 millions d'euros de ce projet. Steeve PEYRON pense que la commune doit, soit délibérer sur la continuation future de ce projet, soit organiser un référendum auprès de la population.

Michel FRISON pense que l'absence de décision de la commune sur la déviation va lui faire perdre 30 à 40 ans de retard en matière d'aménagement de la traversée de la Roche de Rame.

CMJ

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY :

Le nouveau CMJ a été élu en décembre 2022. Une présentation par power point leur a été faite de l'action des anciens élus.

Groupe de travail école:

Marie BAILLARD: il convient de voir avec le Cabinet Florès, les modalités de la poursuite de l'étude du groupe scolaire au vu de la réduction du montant attribué à ce projet, il n'est plus nécessaire de passer par un concours d'architecte. Une modification de la tranche optionnelle pourrait aussi être envisagée. IT 05 pourra apporter son aide concernant les financements de ce projet.

Michel FRISON précise que des financements pour l'isolation thermique des bâtiments existent qui peuvent permettre au groupe scolaire d'en bénéficier.

Transition énergétique:

Marie BAILLARD: une réunion a été organisée pour présenter aux élus par la Communauté de Communes le projet de modification des points de collecte. Ces travaux vont être réalisés cette année.

Alice Prud'homme, élue, responsable du dossier, propose de rencontrer le Conseil Municipal afin d'expliquer cette démarche.

Au 01/01/2024 obligation sera faite aux habitants de disposer de composteurs. Delphine THAENS précise les lieux choisis pour la pose de nouveaux composteurs sur la commune: Pra Reboul, Géro, près du camping du lac, aux alentours du Bar rock, vers l'école

Travaux:

Daniel ALLARD:

Sujets et travaux abordés:

Demandes de devis pour les emplois partiels.

Réfection du mur de la fontaine de Pra Reboul.

Devis pour achat de défibrillateurs.

Fermeture du pont du Bathéoud.

Demande de pose d'un stop à la sortie de la route de la Combe et pose d'un miroir chemin Lamiche.

Demande de devis pour les alarmes des garages et de la mairie.

Demande de pose d'un portail à la sortie de la maison des Croquignards.

Mise en souterrain des réseaux électriques.

Travaux le Bathéoud.

Pont Champoussel.

Cabanes pastorales: une demande de subvention va être présentée à ce Conseil Municipal pour l'achat d'une cabane héliportée pour l'été 2024. Pour l'été 2023, la commune va à nouveau demander le prêt de la cabane du Parc du Queyras.

3/ Délibérations soumises à approbation.

OBJET: PARTICIPATION A LA CONVENTION MAINTIEN DE SALAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil municipal relative à la participation financière de la commune pour la prévoyance maintien de salaire des agents, en date du 21.12.2015,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 janvier 2023, préalable au conseil municipal ;



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Considérant que la mairie de La ROCHE DE RAME a souhaité réactualiser le montant de la participation financière octroyé par la mairie pour la prévoyance maintien de salaire des agents de sa commune.

A compter du 1^{er} mars 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer comme suit la modification de la participation financière pour la prévoyance maintien de salaire des agents en participant à hauteur de 20 euros, par mois et par agent, proratisé en fonction du temps de travail et de supprimer la délibération du 21/12/2015 relative à la mise en place de la participation financière pour la prévoyance maintien de salaire des agents actuellement en vigueur.

Vote à l'unanimité

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE VOYAGE SCOLAIRE ÉCOLE DE LA BESSEE. CLASSE ULIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 9 janvier 2023 de la mairie de l'Argentière-la-Bessée sollicitant une participation financière de 50 euros par enfant de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage de la classe ULIS pour un voyage de découverte de l'aéronautique de Toulouse. Deux enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 50 euros par enfant (telle que demandée par la commune de l'Argentière-la-Bessée), soit allouée pour le voyage.

Vote à l'unanimité

OBJET : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N 2022.72 DU 07.12.2022 RELATIVE A LA CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Préfecture en date du 30 décembre 2022 relatif à la délibération n 2022.72 votée le 7 décembre 2022.

Celui-ci précise que la population de la commune ne permet pas la création d'un poste d'attaché principal.

Il demande donc que cette délibération soit retirée.

Vote à l'unanimité

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DU CANTON POUR L'ORGANISATION DE L'ACTION CULTURELLE 2023 « EAU CURIEUSE EAU PRÉCIEUSE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet « eau curieuse eau précieuse » portée par la bibliothèque municipale de l'Argentière-la-Bessée et encouragée par la Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes.

Ce projet, en collaboration avec toutes les bibliothèques municipales du canton, contribuera à mettre en lumière les lieux publics que représentent les bibliothèques municipales, valorisera leurs collections ainsi que celles de la BD 05, captera de nouveaux publics et mutualisera les moyens humains et logistiques de notre territoire.

Cette manifestation est prévue du 15 avril au 13 mai 2023 dans chaque bibliothèque municipale participante et sera constituée d'expositions, de conférences, de livres et bibliographies, de films et projection de livres.

Vote à l'unanimité

OBJET : APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

- Monsieur le Maire expose :

. Lors de l'instruction de l'aménagement forestier de la forêt communale de la ROCHE DE RAME établi pour la période 2020-2039, approuvé par arrêté du préfet de Région le 7 novembre 2019, une étude foncière a été réalisée et conclue par l'état cadastral figurant dans cet aménagement. L'arrêté d'application au régime forestier correspondant devant être acté, un contrôle préalable de l'état cadastral figurant à l'aménagement a permis de diagnostiquer la présence de quelques erreurs qu'il convient de corriger à cette occasion,

. Dans le but de disposer d'un acte administratif unique décrivant les propriétés communales relevant du Régime Forestier, l'Office national des forêts propose à la commune de solliciter de Monsieur le préfet la prise d'un nouvel arrêté d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées (disponible sur demande auprès du secrétariat).

* RF : Régime Forestier

La contenance cadastrale de la forêt communale serait de 1 924 ha 15 a 23 ca.

Vote à l'unanimité

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES SANITAIRES DU LAC 1ERE TRANCHE AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords du lac (1^{ère} tranche) dont l'appel d'offres sous forme de procédure adaptée pour la création d'un sanitaire autonettoyant a été lancé.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 janvier a examiné les trois offres reçues et a souhaité entamer une phase de négociation avec les entreprises sur certains points des devis.

Une nouvelle CAO ce jour a permis d'étudier les nouvelles offres après négociation.

Celle-ci propose que soit retenue l'entreprise SOGEA PROVENCE ETS CH. QUEYRAS, pour un montant de 150 000 euros HT, plus 9 100 euros HT pour la toiture deux pans.

Vote à l'unanimité

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT RÉGION. EUROPE POUR L'ACHAT DUNE CABANE PASTORALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux prévus d'installation d'une cabane pastorale sur le secteur du « Batchas » afin de permettre aux bergers de surveiller leur troupeau sur ce secteur.

Le montant total des travaux s'élève à 18 400 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter des financements de la Région (financement Région/ Europe) dans le cadre de l'appel à projet « aide aux équipements pastoraux collectifs » en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux		18 400 euros HT
Subvention REGION-EUROPE	75 %	13 800 euros
Autofinancement communal	25 %	4 600 euros

Vote à l'unanimité

OBJET : AVENANT N ° 1. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE STA LOT N 10.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 10. Entreprise STA pour un montant HT de 14 104.90 euros.

Vote à l'unanimité



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

OBJET: AVENANT N° 1. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE OCAL LOT N 05.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 05. Entreprise OCAL pour un montant HT de 8 226.50 euros.

Vote à l'unanimité

OBJET: AVENANT N° 1. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE GAPENCAISE DE CHAUFFAGE. LOT N 08.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 08. Entreprise GAPENCAISE DE CHAUFFAGE pour un montant HT de 1 975.32 euros.

Vote à l'unanimité

OBJET: AVENANT N° 1. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE ALLAMANNO LOT N 01.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 01. Entreprise ALLAMANNO un montant HT de 14 719.60 euros.

Vote à l'unanimité

OBJET: AVENANT N° 1. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE CIMELEC LOT N 07.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 07. Entreprise CIMELEC pour un montant HT de 3 971.10 euros.

Vote à l'unanimité

OBJET: DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL. TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DU CIMETIÈRE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le cimetière du centre de La Roche de Rame a été fondé en 1444 avec la construction de l'église Saint-Laurent. Plusieurs siècles plus tard, en 1935, un aménagement comprenant le mur de clôture du cimetière et le portail en fer forgé a délimité les lieux. Trente ans après, c'est sous le mandat d'Elie Aillaud qu'une extension du cimetière s'est faite (1961). En 2013, une rénovation du carré militaire a permis une rénovation ciblée de la zone ouest du cimetière.

S'appuyant sur une démarche de développement durable, le conseil actuel a mis en place en 2021 une délibération pour la fin de l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble des cimetières de la commune. Aujourd'hui, force est de constater que la nature a de plus en plus sa place dans nos cimetières. De nombreuses communes sur le territoire français ont déjà entamé cette démarche et les cimetières s'enherbent sur des mesures environnementales et pleinement contrôlées par les collectivités concernées.

Les objectifs sont triples:

- permettre un embellissement des cimetières avec l'installation d'un aménagement vert et fleuri,
- disposer d'un lieu propice au recueillement avec l'installation d'un banc vers l'entrée et de la matérialisation de la haie principale par une haie végétale,
- Le dernier objectif est davantage dans un domaine technique puisque cela facilite nettement l'entretien par nos services de ces espaces devenus des zones où les produits type herbicides sont interdits.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 24 002.00 euros pour lesquels il convient de demander une subvention de 70 % selon le plan de financement ci-joint:

Montant des travaux		24 002.00 euros
Subvention Conseil Départemental	70 %	16 801.40 euros
Autofinancement communal	30 %	7 200.60 euros

Vote à l'unanimité

OBJET: SUBVENTION EN FAVEUR DES SINISTRES DU SÉISME EN TURQUIE ET SYRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le séisme qui vient de se produire en Turquie et en Syrie.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 2000.00 euros soit versée par la commune de la Roche de Rame afin d'aider les sinistrés de ce séisme.

Vote à l'unanimité

Questions diverses:

Michel MOYNIER s'étonne que le centre équestre organise un loto sur la commune de l'ARGENTIERE-LA- BESSEE et non pas sur LA ROCHE DE RAME.

Le centre va proposer une activité équitation à toutes les classes de l'école de LA ROCHE DE RAME.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

Présents: Michel FRISON, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Bruno LAROCHE, Olivier CHIENNO, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Genevieve MARTIN, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Marie BAILLARD, Daniel ALLARD, Mélanie COURCIER.

Absente excusée: Delphine THAENS

Pouvoirs: Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Mélanie COURCIER

Secrétaire de séance: Mairie BAILLARD

Vote à l'unanimité.

Michel FRISON présente aux membres du Conseil Municipal, Alice PRUD'HOMME, élue à la commune de L'Argentière-La-Bessée et à la Communauté de Communes et Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes. Ils sont venus présenter le service de gestion des déchets de la Communauté de Communes.

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/02/2023

Une remarque doit être apportée à ce compte rendu de la part de l'Association des 3 petits Rochons. Les propos relatés dans le compte rendu laissent entendre que c'est l'Association qui s'exprimait, lors de l'Assemblée Générale de Croq'Jeux alors que les propos étaient tenus par des parents d'élèves qui s'exprimaient à titre personnel.

Vote à l'unanimité.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Compte rendu des commissions

Développement économique – tourisme commerce

Michel MOYNIER:

Commerce: les travaux devraient être terminés mi-avril. L'appel à candidature va être relancé en modifiant le terme bar dans l'annonce par « lieu de convivialité ».

Groupe de travail les Îles

Michel FRISON informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec l'entreprise ALLAMANNO en présence de l'Association La Rebouline au sujet du projet de site d'extraction dans le secteur des Îles à Pra Reboul. L'entreprise propose une exploitation en 10 casiers sur 20 ans à raison d'une exploitation tous les 2 ans, ce qui paraît beaucoup. En ce qui concerne la localisation de ces casiers, Michel FRISON précise qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le périmètre autorisé mais que l'exploitation au droit de Pra Reboul n'est pas envisageable.

Aucune décision n'est encore arrêtée à ce jour et la procédure à respecter est longue et devra à l'issue de l'étude et de l'ensemble de la procédure faire l'objet d'un passage en Commission CODERST pour présentation au Préfet après les études par les services de l'État. Les revenus induits par la commune par cette future exploitation n'ont pas encore été négociés mais sont loin d'être négligeables puisque sensiblement proches d'un demi-million d'Euros.

Finances:

Voir délibération ci-après

Associations événements et culture

Marie BAILLARD: la commission s'est réunie pour examiner les dossiers de demandes de subvention 2023. Le montant global demandé est en hausse, dû notamment à l'augmentation de la subvention à l'Association Croq'Jeux pour la garderie et la cantine afin de répondre au besoin de fiabilisation et de sécurisation de l'association.

Comité Pilotage Déviation

Michel FRISON:

Un comité de pilotage a eu lieu, il y a 15 jours regroupant les différents partenaires dans le but de fixer les conditions de travail du prochain Comité de Pilotage. Il y a une réelle difficulté de l'État à financer ce projet estimé à 75 millions d'Euros pour la déviation longue et 65 millions d'Euros pour la déviation courte.

En effet, le contrat de plan est de 80 millions d'Euros pour l'État et 60 millions d'Euros pour la Région consacrés prioritairement à des projets de « décarbonisation » des infrastructures des transports.

Michel FRISON précise que l'évaluation du coût des travaux pour l'aménagement de la traversée a été faite sur la seule base des travaux purement routiers sans tenir compte du projet communal qui s'articule autour de l'activité touristique aux abords du lac, de la problématique du logement en particulier le potentiel constitué par les bâtiments aujourd'hui vides parce que trop près de la RN94, des mobilités douces, de la sécurisation des carrefours de l'école et de la Ruine et du projet de rénovation du bâti ancien au centre du village, etc...

Une prochaine réunion aura lieu le 27 mars pour travailler sur ce sujet. A la suite de l'intervention de Joël GIRAUD auprès du Ministre des Transports, Joël a fait un courrier de soutien à la déviation au Préfet.

La Sous-Préfète a bien confirmé qu'aucune décision n'était encore arrêtée concernant la déviation. D'ici 4 à 6 mois, le contrat de Plan État Région va être défini, et les projets retenus remonteront du Préfet de Région aux Préfets des Départements.

Délibérations soumises à approbation

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2022

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	2 550.61		
Recettes	3 566.66		
Résultat 2022	1 016.05		

Vote à l'unanimité

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget de la Caisse des Écoles, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2022

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	69 196.18		
Recettes	71 835.00		
Résultat 2022	2 638.82		

Vote à l'unanimité

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget du camping, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1.lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2022



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

	Exploitation	Investissement	DONT RAR
Dépenses	17 236.51	1 219.38	
Recettes	17 581.64	68 064.71	
Résultat 2022	345.13	- 66 845.33	

Vote à l'unanimité

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget de l'eau, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2022

	Exploitation	Investissement	DONT RAR
Dépenses	111 400.09	41 887.16	
Recettes	123 682.64	188 714.29	
Résultat 2022	12 282.55	146 827.13	

Vote à l'unanimité

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget général de la commune, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2022

	Exploitation	Investissement	Dont RAR
Dépenses	810 946.51	820 134.05	864 177.53
Recettes	1 077 076.58	709 411.77	793 020.00
Résultat 2022	266 130.07	- 110 722.28	

Vote à l'unanimité

OBJET: COMPTE DE GESTION 2022. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

OBJET: COMPTE DE GESTION 2022. BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du CCAS dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité



OBJET: COMPTE DE GESTION 2022. BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote à l'unanimité

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022. BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022. BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Camping dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET L'AMÉLIORATION DU TERRAIN MULTISPORT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, créé en 2009, le City Stade situé au Lac des Gourgs de la commune, est un lieu de rassemblement et d'activités des jeunes de la commune et de l'établissement scolaire à proximité.

En effet, cette infrastructure bénéficie aux habitants de la commune et de nombreuses activités peuvent s'y exercer librement. C'est ainsi un espace social de rencontre ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7 pour l'ensemble des générations. Régulièrement, ce lieu est fréquenté pour des jeux de ballon notamment et dispose de deux buts normalisés et deux paniers de basket.

Malgré le travail d'entretien régulier du service technique, le terrain montre de nombreuses usures à la fois sur les cages de but, les paniers de basket mais également sur la structure en bois et métal. D'autre part, le décollement de la pelouse synthétique entraîne un manque de sécurité notable pour les usagers. Le Conseil Municipal Jeunes souhaite une rénovation cette année afin que le terrain puisse être utilisé sereinement.

La commune a fait faire plusieurs devis pour réaliser ces travaux de mise en sécurité et d'amélioration du terrain multisport. Ces travaux s'élèvent à 28 750.00 euros HT

La commune de La Roche de Rame souhaite donc faire une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 70 % selon le plan de financement ci-après

Montant des travaux	28 750.00 euros HT	
Subvention Département	70 %	20 125.00 euros
Autofinancement communal	30 %	8 625.00 euros

Vote à l'unanimité

OBJET : AVENANT N ° 2. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE ALLAMANNO LOT N 01.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°2 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 01. Entreprise ALLAMANNO un montant HT de – 8 867.75 euros.

Vote à l'unanimité

OBJET : AVENANT N ° 3. CRÉATION D UN COMMERCE SUR LA PLACE. ENTREPRISE ALLAMANNO LOT N 01.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché du commerce sur la place du centre village.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°3 afin de modifier et ajouter certains travaux au lot n 01. Entreprise ALLAMANNO un montant HT de 2 753.00 euros.

Vote à l'unanimité



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

OBJET : CONVENTION AUD23007-M AVEC LE SYME 05 POUR LE RACCORDEMENT MORINIÈRE POSTE L ALLEZABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication pour le raccordement Morinière poste l'Allezabre.

Il propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune et le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes afin d'effectuer ces travaux.

Le coût des travaux s'élève à 13 900.00 euros HT et la participation prévisionnelle communale sera donc de 8 340.00 euros HT.

Vote à l'unanimité

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CROQUIGNARDS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'association Chez les Croquignards située quartier Les Queyras sollicitant un soutien financier pour un événement qui se déroulera sur la commune : une soirée théâtrale avec un spectacle nommé Ana.K sur le thème des violences conjugales.

Il précise que ce phénomène a fait près de 208 000 victimes en France et est en hausse de 21 % depuis 2020.

Les Croquignards proposent cet événement de sensibilisation et d'accompagnement en partenariat avec la compagnie Cie Debut. Il aura lieu le samedi 10 juin 2023.

Le budget de cet événement est de 1050 euros associés à la prise en charge de l'hébergement et des repas par l'association de La Roche.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette action à hauteur de 400 euros.

Vote à la majorité moins deux abstentions (B. Laroche et A. Fiot)

OBJET : État d'assiette des coupes -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après ;
- demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après ;
- pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2024 présentés ci-après.

ETAT D'ASSIETTE :

- Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Aménagée oui/non	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination prévisionnelle	
									Délivrance (m ³)	Vente (m ³)
39_i	IRR	740	14.79	Oui	Réglée	2024	2024		740	
38_i	IRR	600	15.00	Oui	Réglée	2027	2024		600	
42_i	IRR	400	10.00	Oui	Réglée	2027	2024		400	

Nature de la coupe : AMEL amélioration ; RE ensemencement ; RS secondaire ; RD définitive ; RGN régénération indifférenciée ; RA rase ; IRR irrégulière ; SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RPQ régénération par parquets ; TB taillis en balivage ou en furetage ; TS taillis ; AS sanitaire, EMC ouverture de cloisonnements ; EM emprise.

Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelles 38_i et 42_i : vente

Mode de délivrance des bois d'affouage

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal fixe le délai d'exploitation au 01/05/2023 et désigne les personnes nommées ci-dessous comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

M. Bernard FRISON, M. Yan BAVAIS, M. Daniel ALLARD

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires

(produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Michel FRISON présente, devant les membres de l'Association la Rebouline, la carte des projets d'extraction dans l'île de Pra Reboul. Une délibération va devoir être votée pour définir le périmètre accepté par la municipalité. Gérard GARNIER à qui M. le Maire a donné la parole, fait part de l'inquiétude des habitants de Pra Reboul au sujet de ce projet. Il s'agit d'une zone protégée Natura 2000, la crainte est que l'ensemble de la forêt soit dévasté et que les extractions se prolongent dans le temps.

Le hameau subit déjà les nuisances de la RN 94 et de la zone de Barachin.

Michel FRISON : Le projet, qui va être défini, va avoir une limite dans le temps et au niveau de l'emprise. La plaine de la Durance est alluvionnaire et présente donc des intérêts, même si l'île ne retrouvera sa forme actuelle avant de nombreuses années.

L'accord de la Commune à la Société ALLAMANNO ne veut pas dire que le projet se fera. Des études vont être réalisées auparavant.

Michel FRISON précise également que cette extraction engendrerait des revenus non négligeables pour la Commune, tout en mettant en place des garde-fous et le bruit de l'exploitation ne serait pas ou peu perceptible.

Marie BAILLARD : Plusieurs élus se sont rendus sur le site de Rama afin de constater la qualité de la terre déposée après l'exploitation de la zone.

Marie BAILLARD précise que les habitants n'ont pas tous retiré leurs plaques d'adressage. Il en reste encore de nombreuses à disposition en mairie.

Une nouvelle campagne d'info va être faite auprès des habitants.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Présents: Michel FRISON, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Olivier CHIENNO, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Genevieve MARTIN, Michel MOYNIER, Marie BAILLARD, Daniel ALLARD, Vincent RICHE

Absente excusée: Delphine THAENS

Pouvoirs: Mélanie COURCIER donne pouvoir à Michel MOYNIER

Paul BASSA donne pouvoir à Steeve PEYRON

Bruno LAROCHE donne pouvoir à Daniel ALLARD

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Secrétaire de séance: Olivier CHIENNO

Vote à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/03/2023

Vote à l'unanimité.

Présentation par Monsieur DELAUNAY de la Société du Canal de Provence du projet de microcentrale sur le torrent de l'Ascension. Monsieur DELAUNAY précise que le SYME 05 avait identifié en 2021 ce torrent comme favorable à la création d'une future microcentrale électrique, sur le modèle de celle créée à Saint Crépin, d'une puissance possible de 900 KW.

Une convention d'étude a été signée avec la Société du Canal du Midi comprenant une étude de faisabilité et une étude hydrologique pour un montant de 38 900 € H.T. Cette étude est financée à 70 % par l'ADEME et la Région.

L'étude hydrologique est en cours avec la pose de 2 stations hydrométriques sur le torrent. L'étude permettra par la suite, nous l'espérons, de valider la faisabilité du projet et du portage des travaux par la commune. La présentation du projet en réunion publique interviendra lorsque l'étude sera achevée. Le power point de cette présentation est consultable sur le site internet de la commune.

Compte rendu des commissions:

Conseil d'École

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY: Un bilan des activités réalisées par l'école le 1^{er} trimestre 2023 a été fait.

Amandine FIOT: A l'occasion de la semaine de l'Assainissement organisée par la Communauté des Communes, une visite d'une classe de la Roche de Rame sera faite à la station d'épuration.

Urbanisme

Michel FRISON: La commission a examiné les demandes reçues en matière d'urbanisme, proposition d'acquisition et/ou d'échange: voir CR commission urbanisme.

CCAS

Marie BAILLARD: Le repas des aînés aura lieu le 13 mai à la salle polyvalente. Cette année le menu tournera autour d'une paella.

Comité technique déviation

Une réunion a eu lieu le 17 mars 2023 avec la Dréal, les élus de la Roche de Rame, les membres de l'Association Déviation et le Cabinet Verdi. Deux courriers ont été communiqués au Maire de La Roche de Rame: le premier rédigé par le Ministre des Transports fixe désormais le cadre pour le futur aménagement qui sera étudié pour répondre éventuellement à l'amélioration de l'infrastructure routière de la traversée de la commune de La Roche de Rame. Le second courrier émane du Préfet de Région et fixe désormais les orientations du projet de la commune, en reprenant les termes du courrier du Ministre des Transports. Ces courriers réclament un besoin absolu de clarté quant à l'orientation qui sera prise par l'État.

Une nouvelle réunion va avoir lieu en visio afin de répondre aux questions de la Commune et de l'Association. Michel FRISON précise que les exigences de la Commune sont les suivantes:

Prise en compte de la sécurité de l'ensemble des carrefours court-circuités par la déviation dite « longue » (carrefours de l'école et de la Ruine).

Ralentissement aux entrées de l'agglomération (nord et sud).

Intégrations de modes de déplacements doux.

Préservation du bâti ancien et de son potentiel de logements.

Prise en compte du lac et de l'activité touristique induite.

Réduction globale des nuisances.

Compatibilité avec le développement des commerces.

Prise en compte de l'accès à Champcella et Freissinières, en particulier au niveau du gabarit de passage sous le pont, afin de rétablir celui de 4.85 m réglementaire.

Steeve PEYRON: Ces courriers concernent plus un projet d'aménagement et non pas de déviation.

Marie BAILLARD: Des contraintes environnementales existent et présentent quoi qu'on en dise un réel obstacle à la réalisation de ce projet.

Emmanuel LIBAUDIERE, Président de l'Association Déviation, s'exprime sur proposition de M. le Maire:

L'Association va écrire un courrier au Ministre, aux Préfets de la Région et du Département ainsi qu'à Monsieur Joël GIRAUD député, leur demandant des éclaircissements sur la position de l'État au sujet de la déviation de la Roche de Rame.

Il convient que la Municipalité se positionne sur ce sujet. Il faut également informer la population sur ce qu'il se passe.

Michel FRISON: Une réunion publique devra avoir lieu afin d'informer clairement la population de l'orientation de ce projet et trouver une légitimité pour poursuivre le travail conformément à la lettre de cadrage du Ministre des Transports.

Jean-François ALBRAND, s'exprime sur proposition de M. le Maire: Si un aménagement de la traversée du village est décidé aujourd'hui, on ne pourra plus revenir sur cette décision. On oublie dans ce dossier le retour sur investissement qui n'est pas pris en compte dans ces études.

Délibérations soumises à approbation

OBJET: MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget CAISSE DES ÉCOLES, soit un



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

excédent de fonctionnement de 2 638.82 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2022 de 2 638.82 euros au budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité.

OBJET: MAINTIEN DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET DU CAMPING.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget du camping, soit un excédent d'exploitation 345.13 euros et un excédent d'investissement de 66 845.33 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section d'exploitation cet excédent d'exploitation 2022 de 345.13 euros au budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité.

OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 266 130.07 euros et un excédent d'investissement de 110 722.28 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 de 266 130.07 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident d'affecter les 266 130.07 euros en section d'investissement au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité.

OBJET: MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CCAS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget CCAS, soit un excédent de fonctionnement de 1 016.05 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2022 de 1 016.05 euros au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2022 de 1 016.05 euros au budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité.

OBJET: FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNÉE 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2023.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour l'année 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 50,37 %

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 120,22 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,22 %

Vote à la majorité moins une abstention (P. BASSA)

OBJET: SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour l'équilibre du budget primitif 2023 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2023 de 3 483.95 euros.

Vote à l'unanimité.

OBJET: SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2023 de la Caisse des Écoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2023 de 74 436.18 euros.

Vote à l'unanimité.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022. CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 5 500.00 euros

- Recettes 5 500.00 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023 CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 77 075.00 euros

- Recettes 77 075.00 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses 20 064.51 euros

- Recettes 20 064.51 euros

Section d'investissement :



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- Dépenses 81 133.11 euros
 - Recettes 81 133.11 euros
 Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023. BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du Budget de l'eau.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 138 340.61 euros
 - Recettes 138 340.61 euros

Section d'investissement :

- Dépenses 208 161.30 euros
 - Recettes 208 161.30 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du budget général de la commune.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 1 069 255.00 euros
 - Recettes 1 069 255.00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses 1 443 012.47 euros
 - Recettes 1 443 012.47 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2023

Association	Montant
AMAC	500,00 €
Athlé Trail en Argentiérois	400,00 €
ASL COMMUNE	400,00 €
ASL Gravières	120,00 €
Club de Plongée Ecrins	200,00 €
Collège Giraudes . Voyage à Porquerolles	1 000,00 €
Refuge one love	250,00 €
Comité des fêtes de La Roche de Rame	1 500,00 €
Coopérative scolaire Ecole de La Roche de Rame	800,00 €
Croq'jeux	39 791,00 €
Echo des Glaciers	450,00 €
F.N.A.C.A	170,00 €
La Rive reine	300,00 €
La Rebouline	150,00 €
Loisirs et Culture	700,00 €
Musiques en Ecrins	200,00 €
Prévention Routière	100,00 €
RASED	141.10 €
SOS Chats des rues du Briançonnais	400,00 €
Souvenir Français	200,00 €
SPA	50,00 €
Sport Santé Ecrins	300,00 €
St Hubert Rochoise	300,00 €
Yogalp	200,00 €
Total montant	48 622.10 €

Vote à la majorité moins une abstention (P. BASSA)

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET DE L'EAU.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2022 du budget de l'eau, soit un excédent d'exploitation de 12 282.55 euros. M. le Maire propose à l'Assemblée de maintenir en section d'exploitation cet excédent d'exploitation 2022 de 12 282.55 euros au budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité

OBJET : DÉNOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue de chemin ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter deux noms de voirie à la délibération votée le 21 Janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

Valide :

L'ajout des noms attribués aux voies communales

Autorise :

Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adapte les dénominations suivantes :

- Chemin des Granges
- Chemin de la Fontaine

Vote à l'unanimité.

OBJET : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE FIXANT LES LIMITES D'EXPLOITATION DU SECTEUR LES ILES

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de valorisation des dépôts alluvionnaires situés au lieu-dit Les Îles au sud de la zone d'activité du Planet.

Il rappelle aux conseillers municipaux l'existence sur la ZA du Planet de la société « Les agrégats Briançonnais » (ex Moulage de la Durance, ex Briançon Béton). Celle-ci est implantée sur les parcelles communales E 970 pour 3468 m², E971 pour 7566 m² et E 973 pour 40322 m².

Ce site comprend :

Une installation de traitement de concassage/criblage de granulats (sables et graviers)

Une centrale à Béton

Un atelier d'entretien

Diverses structures nécessaires à l'activité

Le bail de location en vigueur pour la location de ces parcelles arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Monsieur Le Maire précise que le site est alimenté uniquement avec des apports de matériaux extérieurs, en provenance des environs

Pour la centrale à Béton : ces produits naturels et nécessaires, sables et graviers, sont extraits dans la carrière Allamanno sur la commune de Champcella, au lieu-dit « Fond de Rame » dont l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter arrive à échéance le 25 Octobre 2024. Il y a donc nécessité pour l'approvisionnement du site de La Roche de Rame de trouver de nouveaux gisements à exploiter afin de poursuivre de manière cohérente son activité.

Pour les granulats de recyclage les produits inertes proviennent :

De l'activité de S.A.B. sur la commune de Villar Saint Pancrace

Des chantiers locaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Monsieur Le Maire précise également que le site des Agrégats Briançonnais sur la ZA du Planet est le seul centre de production de matériaux dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays des Écrins.

De plus, selon le Schéma Régional des carrières de la Région Sud, ce SCOT est déficitaire en matériaux en 2015, et le reste en 2032 quelles que soient les hypothèses du renouvellement de l'autorisation actuelle.

M. Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de La Roche de Rame est propriétaire de nombreuses parcelles situées au sud du site des Agrégats Briançonnais et référencées :

E501 d'une superficie de 38 440 m²,

E538 d'une superficie de 76 170 m²

E539 d'une superficie de 23 850 m²

E540 d'une superficie de 127 m²

Elles présentent un potentiel intéressant en matière de matériaux alluvionnaires. Ces parcelles sont situées à proximité immédiate de l'installation des Agrégats Briançonnais, joignables directement par des chemins communaux ou pistes existantes.

Elles sont isolées et situées respectivement à 2.5 km du centre du village et du lac et environ 400 m. du hameau de Pre Reboul.

Elles sont peu visibles et séparées de la RN94 par la voie ferrée et une zone de bois taillis sur des parcelles privées

De plus l'environnement sonore est assez élevé en raison de la proximité de la RN94 et de la voie SNCF.

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la démarche entreprise par les sociétés Allamanno et les Agrégats Briançonnais auprès de la municipalité de La Roche de Rame afin d'étudier la potentielle exploitation de ce gisement de matériaux alluvionnaires.

Il rappelle également la constitution d'un groupe de travail dédié à ce projet mais également les réunions des 21 Janvier 2022, 20 Juin 2022, 28 Novembre 2022 et 24 Février 2023.

L'ensemble de ces réunions avait pour but de présenter le projet dans son ensemble sur les aspects techniques et réglementaires, mais également de définir les périmètres de la possible exploitation, les conditions techniques d'exploitation, le revenu financier pour la commune ainsi que les conditions de remise en état du site postérieurement à l'exploitation

Un premier protocole d'accord signé en mars 2023 permet à Allamanno SA d'effectuer pendant une durée de 3 ans toutes les études, géologiques et autres qu'elle jugera nécessaires en vue de valider ou non son intérêt pour la valorisation des matériaux naturels, sables et graviers alluvionnaires de la Durance pouvant s'y trouver.

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité à ce point d'étape et conformément à nos engagements de définir un périmètre d'exploitation potentiel et limité

Cette définition s'appuie sur les éléments suivants :

Le diagnostic et l'analyse parcellaire

Le pré-diagnostic environnement et l'étude Faune Flore faite par Equinoxe environnement

L'étude hydrogéologique faites par Mines d'Avenir

L'étude hydraulique faite par ETRM



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Les mesures de bruit faites par géo environnement

A cela s'ajoute les contraintes de recul suivantes :

50 m à minima des berges de la Durance

10 m à minima des propriétés privées

Ainsi que l'évitement total des zones humides recensées dans le cadre du pré-diagnostic environnement

Vu la présence d'un gisement important de matériaux alluvionnaires sur la commune de La Roche de Rame au lieu-dit Les Îles,

Vu la sollicitation des sociétés Allamanno et des agrégats du Briançonnais afin de permettre l'exploitation de ce gisement,

Vu les différentes réunions de concertation d'informations,

Vu les premiers éléments concernant les études Faune-Flore, hydrogéologique, hydraulique ainsi que les mesures de bruit,

Vu la nécessaire définition du périmètre potentiel d'exploitation,

Considérant l'intérêt pour la commune de voir aboutir ce projet en tenant compte du rapport financier généré mais également du contexte local et réglementaires

Monsieur Le Maire propose de fixer la limite sud du futur périmètre d'exploitation tel que précisé sur le plan joint en annexe de la délibération.

Une tolérance pourrait être accordée sur la partie hachurée puisque cette zone est très peu boisée. Son exploitation serait ainsi plus pertinente que d'autres secteurs plus densément boisés.

Monsieur le Maire propose que le vote de cette délibération ait lieu à bulletins secrets. L'ensemble du conseil municipal accepte ce vote.

Après avoir voté à bulletins secrets les résultats du vote sont les suivants

Votes pour : 9

Votes contre : 4

Abstention : 1

La délibération est donc adoptée à la majorité des votes

La Rebouline s'exprime sur proposition de M. le Maire : Notre position reste inchangée et nous regrettons l'impacte environnemental sur la zone. Les mesures de reforestation réalisées à Rama nous semblent insuffisantes et l'association craint pour l'avenir de ce lieu fréquenté par les habitants de Pra Reboul.

Michel FRISON : Le Conseil Municipal sera vigilant sur l'ensemble de ces points.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Steeve PEYRON, Bruno LAROCHE, Paul BASSA, Olivier CHIENNO, Michel MOYNIER, Delphine THAENS

Absente excusée : Mélanie COURCIER.

Pouvoirs : Marie BAILLARD donne pouvoir à Michel MOYNIER

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel FRISON

Vincent RICHE donne pouvoir à Steeve PEYRON

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY donne pouvoir à Daniel ALLARD

Geneviève MARTIN donne pouvoir à Paul BASSA

Amandine FIOT donne pouvoir à Olivier CHIENNO

Secrétaire de séance : Bruno LAROCHE

Vote à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil Municipal du 07/04/2023

Vote à l'unanimité.

Informations Plan de rénovation Eclairage Public porté par le SIGDEP

Daniel ALLARD présente aux membres du Conseil Municipal le plan de rénovation intégrale de l'éclairage public par le SIGDEP. 19 communes appartiennent au syndicat allant de L'Argentière La Bessée au Queyras, 5 000 points lumineux sont concernés. Les précédentes rénovations effectuées dans le passé ont concerné la sécurisation des ouvrages. Un schéma directeur a été mis en place prenant en compte de nombreux éléments :

Incidence sur la faune et la flore.

Puissance de l'éclairage en fonction des lieux éclairés etc...

350 points lumineux ont été recensés sur la commune. La réfection de l'éclairage public entraînerait une réduction importante du coût de la maintenance pour toutes les communes ainsi qu'une réduction de la facture d'énergie.

Le SIGDEP a établi un tableau des coûts des investissements et des montants de réduction possibles des frais engendrés par ces équipements. A ce jour, le montant des subventions acquises est d'environ 70 %, le montant des travaux concernant La Roche de Rame est estimé à 303 000 €. L'autofinancement serait presque financé par les économies générées.

La commune de La Roche de Rame va envoyer au SIGDEP un courrier d'intention pour la réalisation sur 3 ans de ces travaux, ce courrier sera suivi d'une délibération du Conseil Municipal.

Opération 1 million d'arbres

Daniel ALLARD fait part aux élus d'une proposition par l'ONF d'un projet de plantation d'arbres sur la commune. Ce projet d'un coût de 24 000 € pourrait être financé par la Région.

Le Conseil Municipal après discussion va procéder à une nouvelle étude du dossier car le coût est élevé et la régénération de la forêt se fait naturellement et de manière plus efficace même si cela est plus long que de replanter des arbres. De plus, il n'y a pas de secteurs en forêt soumise pour permettre ces plantations.

Bruno LAROCHE fait part au Conseil Municipal du montant de la vente du matériel de l'hôtel Fourrat = 2 630 €, somme qui sera répartie entre plusieurs associations communales en respectant le souhait de la municipalité que la vente d'éléments patrimoniaux finance la rénovation du patrimoine.

Le 9 mai 2023 aura lieu à LUCEO une rencontre avec la Société DAPROM pour présentation de son projet de réhabilitation de l'hôtel Fourrat.

Compte rendu des commissions



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Développement économique:

Michel MOYNIER: La commission s'est réunie et a travaillé sur les dossiers suivants:

Micky Bar: Les travaux effectués par les employés communaux sont terminés ainsi que ceux de l'électricien. Le matériel de restauration a été reçu. L'ouverture devrait avoir lieu vers le 8 mai.

Commerce sur la place:

Après le retrait de la candidature initialement retenue, un nouvel appel à candidature légèrement modifié a été lancé.

1 seul pli a été reçu pour l'appel à candidature du commerce, il était conforme au cahier des charges. Cet appel concernait un projet d'épicerie avec services, point chaud, relais colis, etc...

Le pli déposé concerne la candidature de 2 personnes qui possèdent déjà un Carrefour City sur Briançon. La Société mère de l'enseigne a visité le local mardi dernier et repasse le 16 mai afin de valider les lieux en fonction des critères imposés et obligatoires.

Horaires d'ouverture possibles:

La semaine 8h00 – 20h00 et potentiellement 7h00 – 20h00 pour permettre le service aux entreprises commençant tôt le matin.

Le dimanche 8h00 – 13h00

Nombreux produits locaux – gaz – livraison possible – travail avec les 2 campings - drive piétons – service colis.

L'investissement pour l'aménagement intérieur sera de 250 000 € à leur charge.

L'ouverture pourrait se faire en octobre 2023 (délai de livraison du matériel).

La grosse partie du chiffre d'affaires (80 % environ) devrait se faire sur la clientèle de passage.

La réception des travaux du commerce a lieu dans 15 jours.

Les parkings coté commerce vont passer en zone bleue afin de garantir l'accès aux parkings.

Le loyer versé à la commune sera de 300 €/mois la 1^{ère} année à partir de l'ouverture du commerce puis 3 % du chiffre d'affaires avec un plafond de 850 €/mois par la suite.

Délibérations soumises à l'approbation.

OBJET: DEMANDE DE FINANCEMENT AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE. TRAVAUX DE SÉCURISATION DES VOIRIES COMMUNALES. ANNÉE 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux nécessaires de sécurisation de certaines voiries communales:

Chemin de la Frairie (côté droit)

Chemin de l'école (côtés droit et gauche)

La route surplombant les voiries communales est dangereuse pour les piétons, cyclistes et automobilistes en raison de sa hauteur par rapport aux terrains sur les côtés.

Il convient donc de procéder à la pose de glissières de sécurité en bois fixées sur les murets.

Le montant des devis réalisés s'élève à 12 972,40 euros HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter un financement au Département dans le cadre du produit des amendes de police en adoptant le plan de financement suivant:

Montant des travaux:	12 972,40 euros HT
Subvention Département, produit des amendes de police 70 %	9 080,68 euros
Autofinancement communal	30 % 3 891,72 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET: CHOIX DU GÉRANT POUR LE COMMERCE SUR LA PLACE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'ambition de la commune de la Roche de Rame de disposer de service indispensable afin de satisfaire les aspirations légitimes de sa population, en particulier en matière de commerce d'alimentation et de services.

Il rappelle également l'ensemble des investissements mis en œuvre par la commune depuis plusieurs années afin de recréer une centralité, un cœur de village, et ainsi pouvoir disposer d'une infrastructure facilitant l'accueil d'un commerce multi services.

L'aménagement de la place du monument aux morts avait appréhendé la construction d'un commerce d'alimentation multiservices souhaité par la population.

Une étude de potentialité ainsi que la définition du concept marchand a été réalisée permettant d'entreprendre la construction d'un local commercial dont la construction est en cours d'achèvement, le bâtiment sera livré en mai 2023.

Un appel à candidatures pour un bail commercial concernant un commerce de proximité multi services, café, bar, épicerie a été lancé en février 2023 permettant de recueillir les propositions commerciales.

La société Sarl JSM Distribution, domiciliée 22 avenue Maurice Petsche à Briançon a ainsi déposé un dossier de candidature répondant aux principaux objectifs souhaités par la municipalité.

L'audition du candidat par la commission développement économique et commerce le mardi 25 avril 2023 a confirmé la recevabilité du projet et son adéquation avec les orientations souhaitées par la municipalité.

Vu la volonté communale et la nécessité pour la commune de disposer un commerce multiservices,

Vu la création de la place du monument aux morts recréant une centralité adaptée à l'accueil du commerce,

Vu l'appel à candidature pour un bail commercial à échéance du 14.04.2023,

Considérant l'offre de la société Sarl JSM distribution,

Monsieur le Maire propose de retenir le projet porté par la société JSM distribution et de l'autoriser à signer le bail de location du local commercial sur la place du monument aux morts.

Vote à l'unanimité

OBJET: ADHÉSION 2023. FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Il propose donc d'adhérer pour la somme annuelle de 340.40 euros.

Vote à l'unanimité



OBJET: ADMISSIONS EN NON VALEUR. BUDGET DE L'EAU- ANNÉE 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Trésorier d'accepter en admissions en non-valeur certaines créances dont le montant est devenu irrécouvrable pour le budget de l'eau du fait de procédure d'effacements de dettes après procédure de rétablissement

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

personnel ou de liquidations judiciaires.

Le montant proposé en admissions en non-valeur est de 3 263.29 euros pour l'année 2023.

Vote à l'unanimité

OBJET : REMBOURSEMENT A MADAME GENEVIÈVE MARTIN DES FRAIS ENGAGÉS A GIFI POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE REPAS DES AINÉS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le repas des aînés le 13 mai à la salle polyvalente. Afin de décorer la salle et préparer le repas, Madame MARTIN Geneviève est allée faire des achats au magasin GIFI à Briançon pour un montant de 46.71 euros. Il convient donc de lui rembourser cette somme.

Vote à l'unanimité

OBJET : COMPLÉMENT DE DÉLIBÉRATION EN DATE DU 17 OCTOBRE 2003

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 17 Octobre 2003 portant sur un bail de location avec promesse de vente d'un atelier relais ZA Le Planet à la société DHT

A cette date, Monsieur Le Maire avait présenté une délibération votée à l'unanimité, à l'ensemble du conseil municipal dont les propos sont rapportés devant l'assemblée présente ce jour.

Monsieur Le Maire a proposé un bail de location avec promesse de vente entre la commune de La Roche de Rame et Monsieur Daniel Hildebrandt, gérant de la société DHT d'une durée de 15 ans à partir du 1^{er} Juin 2004 pour une partie du terrain et du bâtiment situé au lieu-dit Zone d'Activités du Planet et issu des parcelles E858, E1148 et E 857.

Monsieur Le Maire précise que suite à un document d'arpentage réalisé par le Géomètre Monsieur Maynadier, les parcelles E858, E1148 et E857 ont été renumérotées E 1166, E1167, E1170 et E1171.

En date du 06 Octobre 2004 le bail de location avec promesse de vente a été enregistré par Maître Jean-Paul GARCIA, Notaire à L'Argentière-La Bessée.

Considérant que le bail de location avec promesse de vente est arrivé à son terme, Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Après avoir pris connaissance de la délibération en date du 17 Octobre 2003,

Après avoir pris connaissance du bail de location avec promesse de vente,

Vote à l'unanimité

Michel FRISON souhaite faire un point sur le projet de déviation, 2 réunions ont eu lieu dernièrement à ce sujet.

Avec le cabinet Verdi afin de faire le tour de la commune pour voir sur place les exigences communales à savoir :

Lac : Concilier fréquentation touristique du lac avec le trafic, permettre la création de parkings supplémentaires et sécuriser l'entrée du camping et des parkings.

Sécurisation, nuisances sonores et mobilités douces sur l'ensemble de la traversée.

Centre village : Préservation du bâti existant et du potentiel de logements.

Ralentissement entrée sud et nord

Sécurisation des carrefours de l'école et de la Ruine.

Verdi travaille à la comparaison des différents scénarii possibles dans le cadre du projet de déviation, en particulier et dernièrement sur l'intégration du projet communal à la variante aménagement sur place, ce qui n'avait pas été fait jusqu'alors.

Il est précisé qu'aucune décision n'a encore été prise et qu'à ce stade il serait irresponsable de ne pas faire entendre la voix de la commune.

Une réunion a eu lieu aujourd'hui afin d'essayer d'apporter des réponses à la commune et à l'association déviation en matière de coût pour chaque poste. Le comparatif socio-économique ne tient pas compte des délocalisations potentielles des entreprises telles que la casse Lelièvre et l'entreprise de charpente CGA alors même que cela pourrait être bénéfique pour la commune et les entreprises concernées, elles sont implantées dans des secteurs contraints. La grille de comparaison des études socio-économiques est la même pour tous les projets.

Il est difficile pour la commune de juger les coûts proposés, les coûts ont été évalués par le bureau d'étude en fonction d'ouvrages édifiés sur d'autres projets et semblent cohérents.

Bruno LAROCHE précise que la délocalisation des entreprises pourrait également être faite sans la réalisation de la déviation, ce qui justifie la non prise en compte de ce critère dans l'étude socio-économique.

Steeve PEYRON : C'est le prix qui va être décisif dans le choix de l'option de déviation ou d'aménagement. Il regrette l'absence de compte-rendu et d'invitation aux réunions concernant la déviation, notamment les COPIC.

Michel FRISON rappelle que tous les élus ont toujours été conviés à toutes les réunions sur la déviation, elles apparaissent sur l'agenda commun. La présence du maire est indispensable afin de préciser les éléments que souhaiterait obligatoirement la commune sur le projet d'aménagement qui sera comparé aux autres variantes de la déviation.

Le Conseil municipal va devoir se prononcer sur sa position et en informer la population mais il convient d'abord d'avoir connaissance de tous les éléments sur les différentes variantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sur la variante de référence : aménagement sur place.

Michel FRISON donne la parole à Jean-François ALBRAND sur ce sujet. Celui-ci précise qu'il faut une déviation à La Roche de Rame et rien d'autre.

Dans le projet d'aménagement chiffré, il faut tenir compte de tous les coûts engendrés, ce qui va permettre au montant d'aménagement de se rapprocher du montant des variantes de la déviation.

De plus la variante 2 n'est pas assez ambitieuse, il faudrait que la déviation côté nord débouche au milieu de la plaine agricole de l'Abbaye. Cela éviterait les potentielles nuisances liées au raccordement nord de la variante 2 en éloignant de fait le raccordement plus au nord. Même si le coût serait bien plus élevé, cela relativiserait le coût de la variante 2

Michel FRISON : Cela serait irresponsable au vu des coûts encore bien plus élevés alors même que c'est justement le niveau financier des investissements qui dans le contexte actuel n'est pas supportable. Il rappelle la position exprimée par le Département et la Région lors du Comité de Pilotage du 27 janvier 2023 de ne pas financer cette déviation.

A cela s'ajouterait l'impact des remblais dans le lit de la Durance qui ne permettrait pas la transparence hydraulique des remblais en zone inondable.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Olivier CHIENNO, Paul BASSA, Bruno LAROCHE, Marie BAILLARD, Amandine FIOT, Vincent RICHE, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Geneviève MARTIN.

Absentes excusées : Mélanie COURCIER, Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE.

Secrétaire de séance : Geneviève MARTIN

Vote à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil Municipal du 28/04/2023

Vote à l'unanimité.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Compte rendu des Commissions

Conseil Municipal Jeunes

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : Le Conseil Municipal Jeunes a participé à plusieurs manifestations :

Foire de printemps avec recueil de plans pour le Secours Populaire.

Cérémonie du 8 mai 1945.

Inauguration de la nouvelle boîte à livres près de l'école, réservée aux livres pour enfants.

Service du repas des aînés.

CCAS

Marie BAILLARD : Une réunion a eu lieu afin de faire le point sur le repas des aînés en juin. La question s'est posée de savoir s'il serait plus judicieux de revenir sur un événement l'hiver ou poursuivre au printemps. Les aînés vont être consultés à ce sujet dans le bulletin municipal.

L'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre, il sera offert soit un spectacle, soit un cadeau aux enfants. Le plan canicule a également été évoqué ainsi que les mesures à mettre en place si cela se produit cet été.

École enfance jeunesse

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : Elle informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a reçu une pétition pour remettre la rampe du skate parc. Un courrier de réponse a été fait aux jeunes ayant demandé l'installation du skate parc.

La rampe qui a été enlevée à proximité de la mairie sera remis prochainement vers l'école à côté des autres jeux.

Conseil d'école : un bilan de l'année scolaire a été fait. Les enseignants déplorent la dégradation du service du RASED auprès de l'école de La Roche de Rame.

Pour la rentrée 2023, les effectifs sont constants. Une réorganisation des classes va avoir lieu, notamment un regroupement des classes de maternelle.

Les associations Croq'Jeux et les 3 p'tits Rochons ont également fait un bilan de leurs activités.

A la rentrée et comme l'an dernier, le pressoir viendra à l'école (le 6 octobre) pour vendre des jus de fruits.

Quelques travaux sont demandés par l'école pour cet été.

Finance active

Michel FRISON : Mardi 20 juin a eu lieu le retour de l'analyse retro-prospective 2020-2027 par le cabinet Finance Active. La synthèse des éléments de rétrospective 2020-2022 a mis l'accent sur une nette amélioration du niveau des épargnes permises par une progression des recettes et une stabilité des dépenses avec un recours successif à l'emprunt mais un ratio de désendettement toujours très en dessous des moyennes nationales (3,3 pour 12). 1,1 M d'euros ont été investis durant cette période comprenant les fonds propres, les subventions, l'utilisation des excédents et le recours à l'emprunt. En ce qui concerne les prochaines années, Finance active indique une tendance à la hausse pour la suite avec des dépenses à la hausse et des recettes qui suivent avec une fiscalité constante et l'optimisation des recettes. Le plan prévisionnel des investissements représente 4,8 millions d'euros sur la période d'analyse, afin de la financer la commune est subventionnée à hauteur de 50 %. Il est également prévu un recours à l'emprunt pour la fin du mandat (sur deux exercices) de 1 millions d'euros pour la rénovation de l'école. Cependant, malgré les taux de subvention élevés et le recours à l'emprunt, 143 000 euros d'investissements sur la période restent à être financés.

Délibérations soumises à l'approbation

OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2024. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. CCAS. CAISSE DES ÉCOLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 dite « loi de finances pour 2019 »,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 4 mai 2023,

Considérant que la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées.

Ainsi, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des crédits de dépenses imprévues.

En M57, les principes comptables sont plus modernes notamment avec des états financiers enrichis, une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives et un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes à savoir le compte financier unique (CFU).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

La commune comportant moins de 3500 habitants, elle ne sera pas soumise à l'adoption d'une comptabilité abrégée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Décident de passer en nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 pour le budget général de la commune, le budget CCAS et le budget de la Caisse des Écoles ;

Vote à l'unanimité.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLÉANT A LA CLECT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS

(annule et remplace la délibération en date du 11 mars 2021)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque

Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune et un suppléant.

Aussi M. Le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT. Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

M. Le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide

- De voter à main levée

- Se porte candidat pour être membre titulaire: FRISON MICHEL

- Se porte candidat pour être membre suppléant: BAILLARD MARIE

Sur proposition de Mr Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts;

Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-IV du Code Général des Impôts;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT;

Sont désignés comme représentants de la CLECT :

Représentant titulaire FRISON MICHEL

Suppléant BAILLARD MARIE

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuvent l'exposé du Maire.

Désignent MICHEL FRISON et MARIE BAILLARD, représentants titulaire et suppléant de la CLECT.

Vote à l'unanimité.

OBJET: DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL. PETIT PATRIMOINE NON CLASSE. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA FORGE SOUS ROCHER ERRATIQUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la forge de la Fare situé sous un rocher erratique.

Proche de la forge et du four de la Fare, se trouve une forge enterrée sous un rocher erratique. Selon plusieurs textes paroissiaux du 18^{ème} siècle, la forge du maréchal Ferrand forgeron Jean-Louis Durand est la première des forges du territoire/quartier mais également la seule du territoire avec un tel aspect.

Ce type de forge utilise le rocher issu du transport de glacier comme une sorte de toit naturel pour abriter l'espace de travail du forgeron. Cette pratique est historique et remonte à l'époque où les forgerons utilisaient les ressources naturelles disponibles pour créer leurs outils et leurs œuvres d'art. D'autre part, le rocher erratique peut également agir comme un isolant thermique naturel, en maintenant la chaleur générée par la forge et en aidant à créer une atmosphère plus chaude pour le forgeron, cela peut-être particulièrement bénéfique lors des mois plus froids notamment dans nos montagnes.

La commune de La Roche de Rame forte de l'unicité de cette installation souhaite entamer une démarche de rénovation de la forge enterrée. Cela entre dans la démarche des rénovations du patrimoine à proximité: le Four et la Forge de la Fare réalisées lors des cinq dernières années. Cette démarche a été appréciée par la population et ces espaces sont utilisés notamment lors des journées du Patrimoine contribuant au maintien de la culture patrimoniale.

Le montant de ces travaux s'élève à 25 924.50 euros HT.

Il propose de demander une subvention de 30 % au Conseil Départemental et d'approuver le plan de financement suivant

Montant des travaux 25 924.50 euros HT

Subvention Conseil Département 30 % 7 777.35 euros

Autofinancement communal 70 % 18 147.15 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Sollicitent auprès du Conseil Départemental une subvention de 30 % soit 7 777.35 euros au titre du petit patrimoine non classé pour la réhabilitation de la forge de la Fare sous rocher erratique.

Vote à l'unanimité.

OBJET: ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'INGÉNIERIE POUR LES COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MÉDITERRANÉE (SICTIAM)

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts du SICTIAM approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2022 et rendus exécutoires par arrêté du Préfet en date du 29 juillet 2022,

VU la délibération n° 6450 du Département des Hautes-Alpes du 26 septembre 2017,

VU la convention du 13 décembre 2017 entre le Département des Hautes-Alpes et le SICTIAM,

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi à la carte qui accompagne au quotidien ses Adhérents dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers dans une optique de mutualisation et de solidarité,

Considérant que le SICTIAM, opérateur public de services numériques, intervient dans tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure informatique et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, prospective, maintenance, achat et en accompagnement et formation des agents et élus locaux,

Considérant que le SICTIAM exerce également la compétence Aménagement Numérique du Territoire sur le territoire du Département des Alpes Maritimes, compétence à la carte telle que prévue à l'Article L. 1425-1 du CGCT,

Considérant que l'adhésion de la commune de La Roche-de-Rame lui permet de profiter de l'expérience, des ressources, de l'ingénierie et des compétences du SICTIAM, ainsi que de réaliser des économies sur les fournitures courantes et services en matière de numérique grâce à des marchés permettant de massifier le besoin,



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Considérant que l'adhésion au SICTIAM fait l'objet d'une cotisation annuelle permettant l'accès aux services proposés à des tarifs préférentiels et correspondant aux charges nécessaires au fonctionnement du SICTIAM, dont le montant est fixé selon des modalités définies par délibération du Comité Syndical,

Considérant qu'à cette cotisation annuelle, s'ajoutent des contributions financières spécifiques correspondant aux services rendus. Ces derniers sont définis dans des Plans de Services avec des montants adossés à une grille tarifaire approuvée par délibération du Comité Syndical,

Considérant que la cotisation et/ou les contributions des Adhérents peut être soit recouvrée par un produit fiscalisé en application de l'article L. 5212-20 du CGCT, alinéa 2, soit être inscrite dans le budget et faire l'objet d'un titre de recettes émis par le SICTIAM,

Considérant que l'adhésion au SICTIAM est effective à compter de son approbation par délibération du Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés et que la cotisation annuelle de l'année en cours sera calculée au prorata temporis de la date d'adhésion effective,

Considérant que par convention en date du 13 décembre 2017, le Département des Hautes-Alpes a décidé de prendre en charge financièrement le montant de la cotisation au SICTIAM de la commune de La Roche-de-Rame,

Considérant que les Adhérents du SICTIAM disposent de la possibilité de se retirer du Syndicat en transmettant une demande en ce sens dans un délai de 6 mois avant la date de prise d'effet souhaitée, sous réserve des engagements préalablement pris,

Considérant que les modalités financières de retrait sont définies préalablement à la date effective du retrait, et prendront notamment en compte les conséquences juridiques et financières d'une rupture anticipée des engagements pris auprès du Syndicat,

Considérant que les collectivités adhérentes désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant à chaque renouvellement de leur organe délibérant ou à chaque fin de mandat du délégué élu,

Considérant que ces délégués sont désignés jusqu'au prochain renouvellement des organes délibérants qu'ils représentent et que l'arrivée de nouveaux adhérents ne remet pas en question la constitution des collèges élus pour la durée de la mandature,

Considérant que l'adhésion de la commune de La Roche-de-Rame lui permet d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial,

Il est donc proposé au conseil municipal, à l'unanimité, d' :

Approuver l'adhésion de la commune de La Roche-de-Rame au SICTIAM au titre des missions générales, telles que définies dans les statuts du SICTIAM

Approuver les statuts du SICTIAM dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

Dire que le montant de la cotisation sera versé par le Département des Hautes-Alpes et sera inscrit au budget en cas de défaillance de celui-ci,

Désigner FRISON MICHEL, en qualité de délégué titulaire et BAILLARD MARIE en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune de La Roche de Rame au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM.

Dire qu'à défaut de prise en charge par le Département des Hautes-Alpes que le montant de la cotisation de 1314 € sera inscrit au budget de l'année en cours.

Autoriser monsieur le maire, ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant et notamment pour la conclusion des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Vote à l'unanimité.

OBJET: ÉLECTION DUN ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DÉMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020.22 du 25 Mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu les délibérations n°2020.23, 2020.24, 2020.25, 2020.26 du 25 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°2021-07-05-005 du 5 Juillet 2021 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 23 Juin 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau la dernière place d'affectée

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er: Le conseil municipal décide que le nouvel adjoint occupera la dernière place du tableau, soit quatrième adjoint. Le quatrième adjoint devient troisième adjoint dans l'ordre du tableau.

Article 2: Procède à la désignation du quatrième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Sont candidats: MICHEL MOYNIER

Nombre de votants: 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 11

Nombre de bulletins blancs et nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue: 6

Ont obtenu: 11 VOIX MICHEL MOYNIER

Article 3: M. MICHEL MOYNIER est désigné en qualité de quatrième adjoint au maire.

Michel FRISON souhaite également informer les conseillers de la nouvelle délégation portée par Vincent Riche qui se chargera, suite à la démission de Steeve Peyron, de la communication.

OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE DU LAC AVEC LE SDIS 05. SAISON 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention relative à la surveillance de la zone de baignade avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS) pour la saison 2023.

Ladite convention a pour but la mise à disposition d'un surveillant de baignade pour la saison 2023 le WE du 23.24 juin et tous les jours de la semaine du 1er juillet 2023 au 3 septembre 2023 inclus.

La proposition financière s'élève à environ 7 000 euros.

Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
 - Autorisent ce dernier à signer avec le SDIS 05 une convention relative à la surveillance du lac de la Roche de Rame durant la saison estivale 2023.
- Michel FRISON indique les fortes difficultés actuelles pour le SDIS de recruter des BNSSA pour la surveillance des plages du département. Le SDIS est garant, depuis plusieurs années, de ce recrutement, ce qui a pour mérite de soulager/aider les communes dans cette responsabilité chaque été.
- Vote à l'unanimité.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Questions diverses

Michel FRISON : Une réunion se tiendra en Préfecture le 24 juillet en présence du Préfet, des 2 parlementaires et de la Mairie de La Roche de Rame. Cette rencontre a pour but de présenter le contrat de plan Etat-Région.

Rencontre avec un artisan forgeron médiéval, travaillant également sur le cuir. Il avait une activité en Vercors mais s'est installé dans les Hautes-Alpes pour raisons familiales. Il serait intéressé par l'utilisation de la forge de La Fare pour des activités de réparations et de création, de mi-avril à la fin d'été, quelques jours par semaine contre un petit loyer. Cette forge sera ainsi vivante et accessible pour le public.

Les conseillers municipaux sont favorables à cette installation.

Une réunion va avoir lieu avec l'entreprise ALLAMANNO afin de solutionner les quelques travaux à reprendre notamment au niveau des pentes devant le commerce pour l'accès PMR.

Michel MOYNIER

L'ouverture du commerce est prévue en début d'année 2024 au vu des travaux d'aménagement intérieur à réaliser, de la difficulté à recruter ainsi que des négociations entre le groupe Carrefour et les futurs gérants.

Marie BAILLARD

La Croix Rouge va tenir pendant l'été un stand au lac afin d'enseigner les gestes de secours.

Un courrier a été reçu de l'OPH 05 au sujet de la réhabilitation des abords des HLM. Il en ressort que les travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat. Le Conseil Municipal regrette la lenteur des démarches engagées par l'OPH 05 et va à nouveau écrire et insister auprès de l'OPH 05.

Michel FRISON donne la parole au public présent.

M. LIBAUDIERE demande où en est le dossier de la déviation.

Michel FRISON : Les réunions auxquelles la commune a participé en avril (visite de terrain : le 26 avril) ont permis de recalibrer/rééquilibrer l'ensemble des éléments concernant les solutions pouvant être apportées à une déviation et l'étude de l'aménagement. Le prochain comité de pilotage prévu le 19 septembre présentera la traduction de la visite de terrain effectué en avril 2023 et faisant suite au courrier du Ministre des Transports sur la nouvelle orientation du projet.

Rémi ROUX demande si une subvention complémentaire va être demandée en complément de celle de départ pour la forge de La Fare.

Michel FRISON : Oui car 30 % représente un montant trop faible.

Marie BAILLARD : Oui nous allons solliciter d'autres subventions comme la Fondation du Patrimoine pour recueillir un montant espéré de 70 à 80 %.

CROIX ROUGE



A VOS AGENDAS !

Le jeudi 24 août, au lac toujours, la Croix Rouge Française vous accueillera pour sa sensibilisation aux « Gestes qui sauvent ». Animation à votre service de 14 à 17 heures.

ASL Canaux de La Roche de Rame

L'assemblée générale de cette année a permis de pouvoir faire tourner le bureau (remerciement à JP Maillet qui a tenu la trésorerie pendant plusieurs années)

Comme chaque année, nombreux ont été présent aux corvées et nous les en remercions. A chacun maintenant de conserver ces canaux en état en les préservant: ne pas jeter de rejet de tonte ou de jardin ou autres détritiques, ne pas mettre en pâture les animaux en direct avec les canaux pour en préserver les brous. En cas de soucis avec la régulation de l'eau, informer les référents dont la liste est ci-dessous afin qu'ils puissent régler les martelières (seules personnes autorisées pour cela au niveau des canaux porteurs): la circulation de l'eau au niveau de ceux-ci ne peut être interrompue de la prise d'eau jusqu'à son exutoire. Malgré les pluies depuis le mois de mai, l'agence de l'eau peut s'assurer que les prélèvements autorisés sont respectés (chambre de mesure, adhésion via l'ASL ou être déclaré personnellement). Des amendes ont déjà été dressées dans le sud pour non-respect de la loi.

Bon arrosage et bon été.



AG du mois de mars

Ecobuage contrôlé avec le nouveau matériel (mise à feu et gilet pompe) après déclaration au SDIS

Liste des référents par secteur

ABEIL Bernard	06 12 41 18 96	Coutin/Frairie/Mas des Queyras
ARDOUIN Robert	04 92 20 90 74	Bonnaffes/Géro
BERAUD René	06 07 66 77 20	Mas des Bruns/Goutail
FEUILLET Hubert	06 49 18 49 09	Mas des bruns/Goutail
VIOLIN Jacqueline	06 28 35 83 47	Bathéoud
PARDO Sébastien	06 45 22 92 86	Serre
GRARD Bernard	06 99 46 33 23	Serre

FOYER DE L'AMITIÉ

En ce début d'année 2023 le FOYER DE L'AMITIÉ compte 99 adhérents.

Il propose toujours des activités variées qui correspondent aux désirs de chacun.

- En janvier la galette des rois... offerte par Annie et Mireille pour leur anniversaire.
- En février journée des crêpes faites par nos dames.
- Fin janvier, l'assemblée générale s'est tenue au restaurant Lacour, suivi d'un très bon repas offert par le FOYER DE L'AMITIÉ.
- 26 mars un thé dansant avec Emmanuel PATRAS, toujours une bonne ambiance.
- En avril, un voyage au PORTUGAL a été apprécié par tous. Parti en Avion jusqu'à Lisbonne. Visites du monastère de Batalha, puis direction FATIMA où nous avons assisté à la messe du Vendredi Saint. Le lendemain visite de PORTO, d'Obidos et de Nazaré, incontournable village de pêcheurs et ses immenses vagues. Le lendemain nous visitons AVEIRO, la Venise portugaise avec sa superbe gare connue par son mural « Azulejos », sa tour de BELEM et son musée de carrosses.

Un voyage d'un grand intérêt patrimonial

- En mai, une journée détente. Visite du château de Vizille. Site incontournable du Patrimoine régional. Puis nous prenons la direction de SAVEL au bord du Lac de Monteynard pour une croisière sur le bateau LA MIRA où nous avons dégusté un bon repas.
- 8 juin, pour la fermeture du FOYER, une visite au Château de PICOMTAL aux Crots et ensuite nous sommes allés déguster un bon repas au restaurant Les Peupliers à Baratier, une journée qui a ravi les adhérents.



Le FOYER ferme ses portes jusqu'en octobre.
La réouverture se fera le jeudi 12 Octobre 2023.

Nos prochains rendez-vous :

- Sûrement un pique-nique à Limassouse en juillet avec nos amies de CHAMPCELLA, à confirmer.
- Samedi 5 août, loto salle polyvalente
- Dimanche 13 août, brocante, le FOYER tiendra un stand, il vendra ses confitures, tricots, travaux manuels, qui sont réalisés par les adhérents.
- Mardi 24 octobre, visite de la grotte Cosquer à Marseille et le midi Bouillabaisse à Six Fours au restaurant Le St Pierre.
- Mardi 7 novembre. Visite guidée de l'école d'autrefois à St Jean St Nicolas et nous dégusterons le repas de la chèvre à Ancelle.
- Dimanche 12 décembre. Thé dansant avec Emmanuel PATRAS
- Samedi 9 décembre, repas de Noël à la salle polyvalente qui sera concocté par le restaurant AUTOUR DU FOUR.
- Nous tiendrons un stand au Marché de NOËL.

Le Président et le Bureau du FOYER vous souhaitent une bonne santé et un bon été.

LA REBOULINE

Le 27 novembre 2021 les habitants de Pra-Reboul ont constitué l'association la Rebouline.

Les objectifs de cette association sont multiples :

En premier lieu elle permet de se réunir régulièrement entre habitants du hameau et ainsi d'échanger et de créer du lien. Dans le même but l'association pourra animer le village en organisant des événements festifs. Deux repas de village ont déjà été organisés et ont connu un franc succès.

L'association travaille aussi sur les différentes nuisances que subissent les habitants de Pra-Reboul et sur les manières de les réduire. En effet notre hameau se situe juste au-dessus de la route nationale et en subit le bruit. La carrière de Barrachin, l'aérodrome et l'héliport de Saint-Crépin sont aussi des sources de nuisances sonores non-négligeables. Nous sommes pour le moment dans une phase de mesure de ces nuisances.

Comme dans tout hameau, des tâches régulières sont à effectuer pour l'entretenir et le protéger. La Rebouline organise ainsi des corvées de nettoyage et d'entretien du village et de son environnement immédiat.

Notre association se veut aussi force de proposition envers la mairie sur des aménagements comme des places de parkings, des panneaux d'informations, ou des emplacements de collecte de déchets, ou autres travaux d'entretien. Nous avons des idées, mais aussi des bras et chacune de nos propositions ou presque est accompagnée de main-d'œuvre !

Finalement cette association c'est une façon de s'unir, de dialoguer, de profiter de la vie de village et d'ajouter encore un peu de démocratie dans la gestion du hameau.

Forte de ses 31 membres, la Rebouline est en effet très représentative pour la population de Pra-Reboul et peut ainsi donner des avis et positions qui ont du corps.



*Repas « pizzas au feu de bois »
entre les adhérents de l'association*



Corvée d'entretien de l'île de Pra Reboul

Les Passeurs de Mémoire ont clôturé leur saison d'hiver avec la tradition de l'huile de noix.



Vue générale

Comme dans les années passées, le même procédé a été utilisé avec les matériels d'époque.

Pour 20kgs de noix, on obtient 10kgs de cerneaux pour extraire 7 ou 8 litres d'huile.



Concassage des noix



Broyage des cerneaux



Brûlage du broyat



Pressage



Le "précieux" liquide



Les restes du pressage appelé le tourteau était utilisé comme complément de nourriture destinée aux vaches laitières.

Il était également utilisé en cuisine pour confectionner des gâteaux !....

Ils ont accueilli la classe de 3^{ème} "Mémoire et Avenir" du collège les Giraudes



Ce mois-ci, voici l'objet ancien à découvrir



à quoi servait-il ?



Réponse page 2



CMJ

Elus depuis le début de l'année, nous avons pu appréhender le fonctionnement de la mairie, le travail des différents services ainsi que celui des élus et cela à travers diverses réunions qui se déroulent en salle du Conseil Municipal.

Nous étions présents le 8 mai au Monuments aux Morts, nous avons eu l'honneur de lire le message de l'UFAC.

Nous avons partagé le repas des Aînés avec le CCAS en aidant au service. Durant les festivités, les anciens nous ont appris de nouvelles danses, c'était top ! Rien ne manquait pour que la fête soit belle, que souhaiter de mieux que se retrouver l'année prochaine.



Lors de la foire de printemps, nous avons tenu un stand afin de collecter des plants en faveur des jardins partagés du Secours Populaire de notre canton. Encore une belle journée, merci à tous pour votre générosité.

Ça y est ! Deux boîtes à livres sont installées sur notre commune, l'un à côté de la Mairie et une nouvelle aux abords de l'école pour les enfants de la maternelle au collège (étagères différentes). Nous remercions le service technique pour la création et l'installation de ces deux boîtes. Nous comptons sur vous pour donner une deuxième vie aux livres. Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le civisme et le partage. Prenez soin des ouvrages et n'oubliez pas de venir remplir la boîte.



Dernière nouvelle, l'année passée l'ancien CMJ a travaillé sur la rénovation du city à côté de l'école en rencontrant M. Rémi Roux. Nous venons d'apprendre que le Conseil Départemental subventionnera 60 % du projet de rénovation. Merci à notre Conseiller Départemental pour son soutien.

Le Conseil Municipal Jeunes part en vacances, on se retrouve à la Rentrée. Bonnes vacances à toutes et à tous.

LES 3 PTITS ROCHONS

« Les activités hivernales et printanières de l'APE les 3ptits rochons ont été marqués par l'organisation du **carnaval le jeudi 13 Avril 2023**. Les enfants et les parents ont été conviés à un goûter dans la cour de l'école offert par l'APE, suivi d'une déambulation déguisée jusqu'à la Mairie en musique avec la fanfare des BBB que nous remercions pour sa joyeuse présence!

L'équipe enseignante de l'école avait prévu la fabrication des déguisements dans les classes ce qui a donné un défilé très coloré !

MERCI à tous pour ce joyeux moment passé dans les rues de notre village. L'équipe de l'APE imagine déjà reproduire cet évènement l'année prochaine.



Dorénavant l'association est mobilisée sur la préparation de la fête de l'école qui aura lieu au **Parc du Château le samedi 1^{er} Juillet de 11h à 17h**. De nombreuses surprises attendent nos enfants afin de clôturer cette dense et riche année scolaire 2022/2023 en beauté.

L'APE des 3 p'tits rochons a financé de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école.

L'association va se doter d'un nouveau logo! Ce logo est en cours d'élaboration par la classe CM1 CM2 de Delphine avec la précieuse participation de Virginie GRIMM, graphiste et maman d'élève. L'idée est venue de vouloir marquer le départ des élèves de CM2 vers le collège, ainsi ils laisseront une trace artistique dans leur école.

Bel été à tous, RDV à la rentrée 2023/2024 pour de nouvelles aventures ! (Café de la rentrée, pressage des fruits le 6 octobre, bourse aux skis en novembre...!!!)»

